

**BULLETIN**  
DE LA  
**CHAMBRE**  
DE  
**COMMERCE**  
**FRANÇAISE**  
**AU CANADA**

**CHAMBRE DE COMMERCE  
FRANÇAISE AU CANADA**

Reconnue par le Ministre du Commerce  
et de l'Industrie le 20 août 1886.

429, AVENUE VIGER, MONTRÉAL (CANADA)

Téléphone : PLateau 9420

Adresse télégraphique : "GALLIA, MONTRÉAL"

BUREAU DE PARIS (France)

4, Place de l'Opéra - Téléphone : OPÉRA 08-08



la  
flamme...

...qui taille  
l'acier sur  
mesure!

La brillante flamme, d'un blanc éclatant, du chalumeau oxyacétylénique est le feu qui forge les modèles pour le progrès industriel du Canada.

C'est la flamme

- ... qui coupe les fers profilés
- ... qui prépare les joints d'acier soudés
- ... qui trempe l'acier pour en prolonger la durée
- ... qui prépare la surface de l'acier avant d'appliquer la peinture

Et la Sté Canadian Liquid Air Company, le plus grand fabricant de gaz industriels et de matériel de soudure au Canada, prend une part prépondérante au maintien de cette flamme. Les représentants C.L.A. sont à votre service en tout temps et en tout lieu pour discuter vos problèmes. Nos services techniques et de recherches sont à la disposition de l'industrie.

Canadian **LIQUID AIR** Company  
LIMITED

SUCCURSALES D'UN LITTORAL À L'AUTRE

# BULLETIN

## DE LA

### CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

MONTREAL

AVRIL 1949

No 513

## EDITORIAL

Depuis le 31 mars 1949, en exécution du désir exprimé par voie de referendum par la majorité des Terre-Neuviens, et à la suite de négociations sanctionnées par les Parlements du Canada et du Royaume-Uni, la réunion de Terre-Neuve au Canada est un fait accompli.

Terre-Neuve constituera désormais la 10e Province de la Confédération canadienne, dont la population se trouve augmentée de quelque 325,000 habitants, et dont la superficie s'agrandit de 150,000 milles carrés.

La Chambre de Commerce Française au Canada se fait un devoir de souligner cet important événement historique qui étend le Canada jusqu'à sa frontière orientale naturelle, et va lui permettre de jouer pleinement le rôle de "puissance internationale" que lui assignait SIEGFRIED en 1937.

Elle se réjouit de cette extension politique et territoriale du Canada, et fait des vœux pour que l'accession de Terre-Neuve au statut de Province, aux côtés de ses aînées, soit pour elle le début d'une ère de progrès et de prospérité.

## SOMMAIRE

Editorial .....	1
Situation économique en France ..	2
Situation économique au Canada	3
Importations françaises au Canada	7
Exportations canadiennes en France .....	8
Au Conseil Supérieur des Français .....	9
Avenir du pétrole canadien .....	11
Prix et production - France et Canada .....	13
Douanes canadiennes .....	15
France - Importation-Exportation de capitaux par les voyageurs ..	17
Touristes canadiens en France .....	19
Exportations ne dépassant pas 100,000 francs .....	20
Importations en provenance des Etats-Unis et du Canada ....	21
Minerai de fer du Nouveau-Québec .....	23
Terre-Neuve .....	24
La sidérurgie française .....	26
Informations de France .....	28
Membres de la Chambre de Commerce Française .....	29

# La situation économique en France

La situation économique en France semble s'être améliorée. Près de 19 millions de personnes ont un travail rémunéré et il n'y a pratiquement peu de chômeurs, il y aurait même un manque de main d'oeuvre dans la métallurgie, l'agriculture, les mines et l'industrie mécanique. Les prix agricoles sont tombés au-dessous du coefficient 17 par rapport à 1938, mais les prix industriels montent encore et dépassent le coefficient 21.

## Energie

La reprise du travail dans les houillères s'est traduite par une amélioration du rendement à l'extraction ; les mineurs ont voulu augmenter leurs primes pour rattraper le manque à gagner des grèves. Toutefois en attendant le plein effet de la modernisation des houillères de Lorraine, nous restons, malgré la Sarre, tributaires des importations des Etats-Unis, dont le fret est ruineux. En février les disponibilités globales atteignent un niveau record grâce au niveau élevé des importations qui dépassent la moyenne mensuelle de 1938. La production était en légère baisse, mais ceci est essentiellement imputable au nombre de jours ouvrables, car le rendement se maintient aux environs de 1,080 kilos par poste au fond. L'effectif des mineurs de fond demeure pratiquement inchangé (196,588 le 26).

Electricité — Bien que la consommation globale ait diminué, la production thermique a dû être augmentée pour faire face à l'insuffisance des ressources hydrauliques.

Carburants — Bien qu'en régression par rapport au mois de janvier, les importations de pétrole brut se maintiennent au-dessus de 900,000 tonnes, et les livraisons à la clientèle civile demeurent stationnaires.

## Production industrielle

La sidérurgie française atteint une production supérieure à 1938. Il est vrai que la sidérurgie allemande a fait beaucoup mieux. Partie de 329,000 tonnes d'acier en mai 1948, elle a atteint 610,000 tonnes en octobre. Mais il faut tenir compte qu'elle démarrait de plus bas et qu'elle dispose d'un équipement fondamental supérieur.

Notre métallurgie souffre de posséder un trop grand nombre d'aciéries désuètes, qui auraient besoin, chacune, de plusieurs milliards d'installations. "Usinor" (1) et suivi sans doute de "Sollac" (2) puissamment aidé, y prend la tête, mais combien de directeurs ont entrepris sans bruit des tra-

vaux d'aménagement et de modernisation qui, dans leur esprit, devraient permettre aux établissements français de se mettre au niveau des meilleures usines belges, luxembourgeoises ou allemandes.

On note une faible baisse de production pour la fonte et l'acier et une légère augmentation pour les produits finis. Le nombre des hauts-fourneaux en activité n'a pas varié (103), il est nettement supérieur à celui de fin février 1948 (74).

Les livraisons de tubes d'acier sont en progression tandis qu'on enregistre par contre une certaine diminution dans les autres catégories.

Dans tous les secteurs, à l'exception de l'antimoine, la production est inférieure à celle de janvier. Il est à noter toutefois que notre production d'aluminium est le double de celle de 1938.

## Reconstruction

Le relèvement de la production du ciment a été plus rapide que dans beaucoup d'autres secteurs de l'industrie, en dépit des grèves du charbonnage, elle était en janvier dernier de 427,000 tonnes contre les moyennes mensuelles de 218,000 et 315,000 en 1938. Cette reprise est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la reconstruction, qui se fait avec beaucoup de lenteur pour les logements. Par contre, l'effort d'équipement industriel et de transports a été important. Seule la rareté des sacs de papiers reste non résolue. On étudie actuellement la possibilité de les remplacer par des containers métalliques. On comptait au début de mars, 54 cimenteries en activité contre 48 en janvier.

## Industrie de transformation

Monsieur L. Leuret dans l'Economie et l'Humanisme écrit : "A ne regarder que la production industrielle de produits de consommation courante, on s'acheminerait donc vers le passage de la période de pénurie à la période de suffisance, s'il ne fallait pas faire intervenir les exportations qui, dans les lainages par exemple dépassent nettement les chiffres d'avant-guerre. Un gros point noir : l'industrie cotonnière n'a pas réussi à se procurer de la matière première dans la même proportion que l'industrie lainière ; ses débouchés à l'exportation sont beaucoup plus faibles. Le chômage partiel est déjà assez important dans la confection. Plusieurs filatures de coton menacent de fermer.

Quant aux cuirs, ils ont subi, en 1948, deux hausses successives, l'une de 50 à 75% en mai, l'autre de 75 à 100% en décembre, les prix français dépassant ainsi de beaucoup les prix mondiaux. C'est un cas typique du retour fâcheux

(1) — Société USINOR, créée par les Forges et Aciéries du Nord et de l'Est et par les Aciéries de Denain-Anzin.

(2) — Société lorraine de laminage continu, créée sur l'initiative des firmes de Wendel, Marine-Homécourt, Hagondange.

à la liberté quand il s'effectue à un stade encore trop prononcé de pénurie.

Au total, l'industrie française, abstraction faite des arrêts résultant des grèves, marque une très grande vitalité et le sénateur américain Taft a pu déclarer au début janvier que la France lui faisait excellente impression et que son malaise (si malaise il y a) est plus politique qu'économique.

#### Prix

Nous risquons de voir le déséquilibre entre prix agricoles et prix industriels s'accroître par la tendance à la baisse des premiers et par la montée continue des seconds. La mévente des produits industriels s'accroîtra et l'illusion de débouchés faciles à l'étranger qui, lui aussi, produit davantage et entend bien se protéger, s'évanouira. On sait, par exemple, la crise de surproduction textile et verrière qui pèse aujourd'hui sur la Belgique.

Il semble que certaines fautes auraient dû être évitées. Les achats massifs de laine par la France ont contribué à l'élévation de sept à dix pour cent du prix mondial de la laine.

#### Exportations

Nous oublions trop facilement notre pauvreté en dollars et en livres et que l'octroi des crédits Marshall n'aura qu'un temps. La Belgique et le Luxembourg se rendent compte de l'erreur qu'ils ont commise en relevant trop tôt leur standard de vie, au détriment de leur équilibre économique. L'Angleterre a choisi une voie toute différente en sacrifiant à l'extrême son train de vie à la montée de ses exportations. C'était pour elle une nécessité absolue. Mais n'oublie-t-elle pas que la réduction générale des exportations était un fait capital de l'avant-guerre, que les marchés européens risquent de se fermer progressivement à ses produits finis, que la concurrence aux produits américains sur les marchés lointains va devenir de plus en plus difficile ?

L'idéologie en faveur de la croissance simultanée des exportations de toutes les nations n'est-elle pas une gigantesque illusion ? La France, en tout cas, a tout à gagner à augmenter ses rendements, à arrêter la montée de ses prix, puis à en accepter la chute, à stabiliser ses salaires, à réaliser au plus tôt son équilibre agriculture-industrie. Son avenir est lié à la solidité interne de son économie."

## La situation économique au Canada

### LE MARCHÉ INTERIEUR

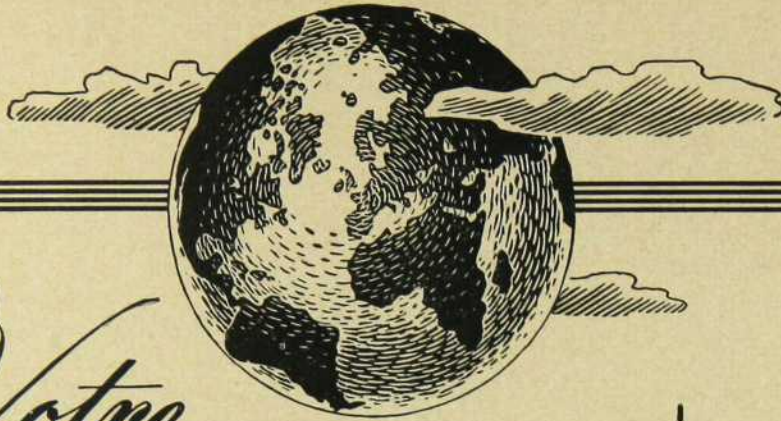
On note une diminution sensible des ventes au détail dans la plupart des régions du pays. Malgré les nombreuses ventes-réclame la clientèle se fait moins nombreuse particulièrement dans les petits établissements. Le commerce de l'habillement enregistrait une forte perte, de même que les marchands de chaussures. La résistance aux prix élevés est plus particulièrement ressentie dans le commerce d'épicerie. Bien que les achats aient quelque peu augmenté dans ce secteur la demande est de plus en plus orientée vers les prix moyens et par conséquent vers les produits de seconde qualité. Le fait le plus important à noter dans le domaine du commerce au détail est le plus grand équilibre atteint entre la demande et les approvisionnements. Cet équilibre résulte non seulement d'une production plus grande mais encore d'une diminution du pouvoir d'achat du consommateur.

Il est vraisemblable que certains secteurs de l'industrie auront des excédents de production par suite du manque de débouchés. Plus que jamais l'élaboration d'un programme d'échanges qui ne soit pas exclusivement orientés en fonction des besoins de l'Empire et surtout de l'Angleterre est nécessaire. On peut facilement prévoir que plusieurs pays d'Europe seront bientôt en mesure d'opposer une concurrence aux produits canadiens.

Le journal "Le Canada" du 9 mars note que le Plan Marshall, destiné à la réhabilitation économique de l'Europe, commence à porter des fruits, puisqu'on estime que la production industrielle dans les pays européens qui en bénéficient excède actuellement de 20% celle d'avant-guerre. Cette nouvelle paraît intéressante, mais elle serait toutefois une cause d'inquiétude pour les hommes d'affaires canadiens, car avec une production accrue, les marchandises fabriquées par les pays de l'ouest de l'Europe ne manqueront pas d'entrer en concurrence avec les produits de ce pays.

Or, 35% du revenu national du Canada provient de ses exportations : les manufacturiers désirent ne pas se laisser devancer sur les marchés mondiaux. Le journal souhaite que devant l'attitude intransigeante de la Russie, les hommes d'affaires anglo-saxons et européens coopèrent entre eux plutôt que de se livrer à une guerre économique, avec toutes les conséquences sociales et politiques qui pourraient en résulter. Un nouveau facteur semble toutefois devoir assurer le maintien de la prospérité actuelle ; c'est le développement du marché intérieur.

Certains économistes canadiens estiment actuellement que ce marché prend peu à peu l'importance autrefois réservée à l'exportation dans l'économie canadienne. Ils expliquent que celle-ci a été moins prospère cet hiver, mais



*Votre*

**PLACE DE  
MARCHÉ MONDIAL**

**Foire Commerciale Internationale du Canada**

30 MAI AU 10 JUIN 1949  
TORONTO

Vous pouvez obtenir tous les résultats d'un voyage d'affaires autour du monde par une seule visite à la Foire Commerciale Internationale du Canada.

Tous les produits et l'outillage dont vous avez besoin dans votre commerce sont en montre—  
et offerts en vente—

et viennent de toutes les parties du monde.

Tous les objets sont groupés suivant la classification commerciale à laquelle ils appartiennent, quel que soit le pays d'origine.

Vous pouvez comparer les produits de divers pays et effectuer immédiatement des transactions, soit avec votre voisin le plus rapproché, soit avec un pays situé aux antipodes.

Préparez-vous dès aujourd'hui à visiter la Foire.  
Pour obtenir plus d'amples détails, adressez-vous à  
L'administrateur,  
Foire Commerciale Internationale du Canada,  
Toronto.

DÉDIÉE À L'ENCOURAGEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL ET ORGANISÉE PAR LE

**GOVERNEMENT DU CANADA**



**FAITS INTERESSANTS  
RELATIFS A LA FOIRE**

Des hommes d'affaires venant de plus de 70 pays ont visité la Foire de 1948. Plus de 1,400 étalages représentaient les produits de 28 différent pays.

Le site de la Foire commerciale renferme les plus vastes bâtiments d'exposition permanents du monde.

Le Canada est l'hôte—mais la Foire Commerciale est l'affaire des commerçants et des hommes d'affaires de chaque pays.

C'est une initiative strictement commerciale. Le grand public n'est admis à la Foire qu'un samedi et deux mercredis.

L'emplacement de la Foire commerciale est un "port franc," qui permet aux exposants d'entreposer sur les lieux mêmes des quantités suffisantes de produits spécimens.

Nombre de services spéciaux, y compris des services de guides, d'interprètes et de sténographes, sont à la disposition des visiteurs de l'étranger.

Ils confirment les prévisions du ministre du Commerce, M. Howe, qui envisage un regain d'activité. Selon eux les fluctuations des derniers mois constituent non un déclin, mais une adaptation, résultant des difficultés monétaires que trouve le commerce d'exportation, du retour de certains achats à des conditions normales, parce que la production a enfin suffi à la demande, enfin, du rigoureux hiver de la Colombie-Britannique qui a provoqué le chômage sur la côte ouest.

Ces économistes n'envisagent pas d'amélioration prochaine dans la situation du change, mais l'amélioration de certains facteurs intérieurs de l'activité économique est plus importante que les difficultés provenant de l'extérieur. Parmi les facteurs d'amélioration on cite les suivants :

1. La Colombie-Britannique a préparé un programme de travaux publics de 90 millions de dollars comportant l'aménagement de centrales électriques, de routes, de voies ferrées.
2. L'accroissement de la production des puits de pétrole de l'Alberta entraînera une dépense annuelle de 100 millions de dollars pendant dix ans pour extraire au total un milliard de barils de pétrole.
3. Cent cinquante nouvelles entreprises s'installeront au Canada, surtout dans les provinces centrales. Elles représenteront un capital de 150 millions de dollars, 20,000 employés. Soixante pour cent des nouvelles entreprises sont d'origine britannique, trente pour cent d'origine américaine, dix pour cent d'origines diverses.
4. De grandes centrales électriques qui seront construites dans l'Ontario et le Québec fourniront des dizaines de millions de dollars au bâtiment et à l'industrie lourde.
5. Le budget de défense sera augmenté d'au moins 250 millions de dollars, et ce supplément sera presque entièrement dépensé en matériel et en réserves de matières premières.
6. L'exploitation des mines de fer du Labrador entraînera la construction de villes, de chemins de fer, de routes et de ports.
7. L'emploi total, la baisse des impôts fédéraux peuvent encore augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs.

### COMMERCE EXTERIEUR

Les statistiques canadiennes du commerce extérieur qui viennent d'être publiées pour 1948 révèlent que la valeur du commerce extérieur total (exportations et importations) a atteint un niveau record : \$5,747,000,000. Il est supérieur de 7% à celui de 1947 et d'un peu plus d'un tiers à celui de 1946.

Les importations ont porté sur \$2,636,000,000, les exportations sur \$3,075,000,000. Jamais auparavant ces chiffres n'avaient été aussi élevés. En 1947 le total des exportations était de \$2,774,000,000, et en 1938 de \$884,000,000. Il a donc été de 10.8% en 1948 supérieur à celui de 1947 et n'avait été dépassé qu'en 1944 et 1945 lorsque les expéditions de matériel de guerre intervenaient pour une part considérable.

Le total des importations a été légèrement plus élevé en 1948 qu'en 1947 : \$2,636,000,000 contre \$2,753,000,000. Il y eut moins de changement dans la nature des produits importés que dans leur origine.

### Importations

Les principaux postes d'importations restent le fer et les produits ferreux et d'autre part les produits minéraux non métalliques dont la valeur respective est de \$782,000,000 et \$606,000,000. L'importance des produits agricoles et des textiles importés est moindre (\$349,000,000 et \$350,000,000). C'est sur les produits minéraux non métalliques qu'a porté l'accroissement le plus sensible. Cet accroissement tient surtout à de plus importants achats de charbon, de pétrole et de leurs sous-produits. Il y eut par contre en 1948 une diminution notable de \$162,000,000 à \$115,346,000 sur les articles divers, pour la plupart des produits fabriqués et également une réduction de \$390,589,000 à \$350,619,000 sur les produits textiles en particulier sur les articles en coton.

Quant à leur origine, il y a lieu d'observer que les importations en provenance des pays britanniques sont passées de \$354,000,000 en 1947 à \$504,000,000 en 1948. Par contre, le Canada a diminué ses achats dans le reste du monde de \$2,219,000,000 à \$2,132,000,000. Il reste vrai que les Etats-Unis sont de loin les plus gros fournisseurs du Canada puisque l'an dernier ils ont vendu pour \$1,809,000,000 de marchandises au Dominion contre \$1,976,000,000 en 1947. Le Canada a augmenté légèrement en 1948 ses achats en Amérique Latine, (\$221,259,000 contre \$159,142,000 en 1947), et en Europe \$71,381,000 contre \$57,568,000). La France intervenant pour \$12,648,000 contre \$8,755,000 en 1947, tandis que les importations de Suisse étaient réduites de \$11,941,000 à \$7,444,000.

### Exportations

L'accroissement peu sensible des importations canadiennes en 1948 s'est trouvé amplement compensé par celui des exportations, domaine dans lequel d'importantes modifications sont intervenues : elles ont porté en particulier sur le marché américain et sur celui des pays britanniques.

Les ventes aux Etats-Unis d'un montant de \$1,500,987,000 représentent environ la moitié des produits expédiés par le Canada vers les autres pays et les plus fortes qui aient jamais été réalisées (\$1,034,226,000 en 1947). Elles dépassent de \$200,000,000 le maximum précédemment atteint en 1944. Les mesures prises en novembre 1947 dans le but de conserver les dollars américains et d'étendre les débouchés de l'autre côté de la frontière sont à l'origine de ce résultat. Il semble en particulier que les ventes de viande et de bétail sur pied aux Etats-Unis en septembre, octobre, novembre et décembre aient contribué beaucoup à l'augmentation de la valeur des exportations en 1948.

Par contre, les exportations vers les pays du Commonwealth sont en déclin. Les envois au Royaume-Uni sont tombés à \$686,914,000 soit de 8.6% par rapport à 1947 (\$751,200,000). Vers les autres pays du Commonwealth, la baisse est du même ordre de \$417,000,000 en 1947 à \$345,000,000

**Le Canada peut exporter en tous lieux**

# UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PRODUITS DU POISSON



Le Canada compte parmi les grands producteurs de poisson du monde... et, à ce titre, il dispose, pour l'exportation, d'un vaste assortiment de poisson. Les 70 espèces distinctes de poissons que comporte sa prise annuelle sont travaillées par des experts et présentées sous diverses formes toutes plus appétissantes les unes que les autres. Partout et en tout temps les importateurs avertis trouvent au Canada une source sûre d'approvisionnement, et réalisent d'alléchants bénéfices, grâce à la vente rapide et régulière du poisson canadien.

Le Canada offre à l'exportation des conserves de saumon, de sardine, de homard, de hareng et de plusieurs autres poissons. Il dispose aussi d'un grand nombre d'espèces de poissons frais, salés, fumés ou saumurés.

L'importateur qui désire acheter du poisson au Canada fera bien de s'adresser à un représentant commercial du gouvernement canadien qui, de son côté, s'empressera de transmettre toute demande aux fournisseurs voulus.



**MINISTÈRE  
DES PÊCHERIES**

OTTAWA, CANADA

L'hon. R. W. Mayhew, Ministre

en 1948. En décembre cependant les ventes ont été supérieures de \$12,000,000 à celles de décembre 1947 et par ailleurs les expéditions vers l'Union Sud-Africaine ont atteint un nouveau record, leur valeur pour 1948 étant de \$22,000,000 au lieu de \$66,000,000 en 1947 et \$15,000,000 en 1938. Bien qu'aucune convention de commerce particulière n'ait été conclue au cours de la visite d'une mission commerciale canadienne en Afrique du Sud à la fin de 1947, il semble que de bons résultats en aient été obtenus.

D'autres réductions des exportations canadiennes vers les pays du Commonwealth apparaissent. Les achats par les Bermudes, les Antilles anglaises, la Guyane anglaise et le Honduras britannique ont décliné de \$23,300,00. On s'attend à ce que, comme résultat du récent adoucissement des restrictions aux Antilles anglaises, survienne une certaine amélioration dans le volume des expéditions vers ces territoires en 1949. Les autres pays du Commonwealth qui ont réduit leurs achats au Canada de plus d'un million de dollars ont été l'Irlande, Malte, la Rhodésie du Sud, le Nigéria, l'Afrique orientale anglaise, l'Inde et le Pakistan et Ceylan.

Le commerce canadien global avec les pays étrangers (hors du Commonwealth) fait apparaître une augmentation de \$437,000,000 passant de \$1,606,400,000 en 1947 à \$2,043,400,000 en 1948. N'eussent été les fortes expéditions aux Etats-Unis, la réduction pour ce groupe de pays aurait été de \$22,600,000.

Vers la France métropolitaine les exportations du Canada sont passées de \$81,058,000 à \$92,963,000. Par contre, une diminution assez sensible des exportations canadiennes vers l'Afrique française est à noter : elles sont passées de \$4,598,000 à \$2,747,000.

Pour l'ensemble de l'Europe les exportations canadiennes ont légèrement décliné : \$316,834,000 contre \$397,794,000 mais pour certains pays l'évolution est particulièrement remarquable : pour l'U.R.S.S. par exemple qui achetait en 1947 pour \$4,866,000 de marchandises canadiennes et qui n'a plus reçu en 1948 que pour \$112,000 de produits de ce

pays. De même la Belgique a acheté \$33,035,000 de produits canadiens contre \$52,749,000 en 1947.

Quant à leur nature, les produits exportés ont peu varié. Toutefois, la progression de la vente d'animaux et de produits d'origine animale mérite d'être notée puisqu'elle est passée de \$331,445,000 en 1947 à \$434,925,000 en 1948. La vente de produits agricoles d'origine végétale est légèrement en recul : \$643,698,000 contre \$683,697,000, les diminutions portant surtout sur le blé et la farine de blé.

En ce qui concerne les métaux non ferreux, il convient de remarquer que l'exportation globale est de \$396,296,000 contre \$303,937,000 en 1947, l'augmentation la plus nette étant celle de l'aluminium et de ses produits qui passent de \$63,956,000 à \$102,046,000. Enfin, la vente d'articles divers a rapporté \$147,420,000 en 1948 contre \$88,710,000 en 1947.

#### Balance

Ainsi, la balance commerciale du Canada avec l'ensemble de tous les pays est très nettement favorable puisque les exportations excèdent de \$473,000,000 les importations alors qu'elles ne les dépassaient que de 237,000,000 en 1947. Le seul pays d'où le Canada importe plus qu'il n'exporte est les Etats-Unis, avec lesquels la balance est en déficit de \$283,000,000, mais elle l'est infiniment moins qu'en 1947 où le déficit atteignait \$918,000,000. Toutefois, la balance avec le Royaume-Uni est un peu moins excédentaire (\$389,000,000 contre \$564,000,000 en 1947).

\* \* \*

Le commerce extérieur du Dominion a donc été dans l'ensemble pour 1948 extrêmement satisfaisant. Un facteur nouveau l'E.R.P. est d'ailleurs intervenu pour stimuler temporairement la demande de produits canadiens. Cependant, le Canada doit s'attendre à rencontrer certaines difficultés avec les pays qui s'efforcent de freiner leurs importations, notamment ceux de la zone sterling.

— Extraits des Services d'Informations Français, Ottawa.

## IMPORTATIONS AU CANADA EN PROVENANCE DE FRANCE

Tableau comparatif des principaux produits 1947 et 1948

	1947	1948		1947	1948
FRANCE	Total	\$8,753,994	\$12,648,491	II—Produits animaux et dérivés dont :	
I—Produits agricoles végétaux dont :			Articles manufacturés en plumes, n.d.	35,181	40,485
Champignons et truffes en conserves	2,166	39,736	Peaux de lapin brutes	143,987	336,774
Ecorces de fruits au sucre	41,494	30,539	Peaux de lapin préparées, n.d.	6,079	71,219
Beurre de cacao	—	98,977	Poils pour chapeliers	100,972	43,445
Cognac	654,749	642,416	Gants de peau pour dames	100,891	164,748
Biqqueurs et spiritueux, n.d.	246,553	243,473	Gélatine comestible	64,858	117,760
Vins non mousseux	139,378	223,817	III—Textiles dont :		
Vins mousseux	179,727	195,402	Cotons à tricoter, n.d.	41,271	43,754
Huiles essentielles, n.d.	28,587	51,912			

	1947	1948		1947	1948
Tissus de coton de plus de 80¢ la lb	17,363	118,251	Machines pour filatures et pièces	5,802	49,937
Dentelle non colorée pour vêtements	27,385	103,808	Toutes autres machines n.d. et pièces	4,584	880,468
Dentelle de couleur pour vêtements	6,952	34,518	<b>VI—Métaux non ferreux et dérivés</b> dont :		
Tulles-bobins, dentelles, coton, n.d.	43,051	30,724	Mouvements d'horloges et boîtiers	173	29,248
Gants de coton	14,934	34,692	Cloches d'églises	75,060	62,129
Tissus à parapluies	18,385	27,393	<b>VII—Métalloïdes et dérivés</b> dont :		
Soie pour vêtements			Verre à vitre ordinaire et incolore	15,936	61,821
de femmes et enfants	27,689	42,656	<b>VIII—Produits chimiques</b> dont :		
Laine peignée	110,620	96,873	Produits pharmaceutiques (solides)	38,635	67,369
Filés de laine, n.d.	86,538	48,688	Produits pharmaceutiques (liquides)	36,614	37,270
Filés de laine ou chaînes			Muriate de potasse	1,459,389	1,570,372
pour les manufacturiers	167,389	566,768	Parfums alcooliques	82,404	73,222
Tissus à pardessus	8,308	28,239	Tous autres produits		
Tissus de laine peignée et serges	574,032	791,246	pharmaceutiques, n.d.	48,047	32,199
Tissus de laine, n.d.	48,921	78,367	<b>IX—Divers</b> dont :		
Vêtements de laine			Films cinématographiques positifs	178,419	187,420
pour femmes et enfants	28,518	36,817	Carnets, portefeuilles et sacs à main	67,472	32,431
Tissus de soie artificielle, n.d.	171,793	173,060	Pipes et articles de fumeurs	145,587	117,471
Rubans de soie artificielle	57,512	58,875	Eaux minérales	27,588	38,460
Bobins de broderies de dentelle, n.d.	206,388	320,277	Instrumentes en cuivre pour fanfares	34,684	33,283
<b>IV—Bois, Papiers et dérivés</b> dont :			Disques phonographiques	33,155	56,708
Papiers à cigarettes en cahiers	32,507	35,152	Autres instruments de musique	18,582	85,546
Bibles, livres de prière et de cantique	36,281	31,434	Instrumentes d'optique et de précision	89,620	34,582
Manuels scolaires	67,553	79,642	Tableaux	27,448	44,029
Livres	371,799	348,349	Articles pour consuls et diplomates	145,029	31,161
<b>V—Métaux ferreux et dérivés</b> dont :			Plumes et fleurs artificielles		
Pièces détachées de			pour chapeaux	28,259	45,888
moteurs Diesel, n.d.	72,806	964,463	Articles religieux	221,022	209,528
Moteur Diesel et semi-Diesel	—	1,103,714	Pierres précieuses non montées	26,975	31,180

## Exportations du Canada vers la France

Tableau comparatif des principaux produits 1947 et 1948

	1947	1948		1947	1948
FRANCE	Total	\$81,058,035	\$92,963,349	<b>IV—Bois, Papiers et dérivés</b> dont :	
<b>I—Produits agricoles végétaux</b> dont :				Planches, sapin Douglas	1,253,618
Pois entiers	514,214	570,503		Bois à pulpe avec écorce	202,497
Seigle	3,378,962	3,378,962		Pâte de bois au sulfite	
Tourteaux	—	116,170		pour papier d'emballage	—
Caoutchouc brut	3,914,037	1,298,108		Pâte au sulfite blanchie (soluble)	208,206
Courroies de caoutchouc, n.d.	358,568	363,136		Pâte au sulfite (blanchie) pour papier	32,802
Pneus pour véhicules	636,325	108,013		Pâte au sulfite (non blanchie) forte	220,466
Graine de lin, n.d.	—	2,079,241		Livres reliés ou non	179,119
<b>II—Produits animaux et dérivés</b> dont :				<b>V—Métaux ferreux et Produits dérivés</b> dont :	
Boyaux comestibles, n.d.	—	105,866		Fer en billettes, lingots et blooms	—
Lait complet en poudre	583,971	133,718		Barres de fer ou d'acier	135,695
Lait écrémé en poudre	—	90,638		Rails de chemin de fer	1,481,293
<b>III—Textiles</b> dont :				Moissonneuses-batteuses	444,882
Fil et filés de soie artificielle	—	75,237		Machines à cultiver	276,069
					115,164
					765,307
					100,217
					824,311
					217,364

	1947	1948		1947	1948
Charrues à disques et pièces	159,804	403,750	<b>VII—Métalloïdes</b> dont :		
Charrues et pièces, n.d.	194,578	213,642	Amiante brute	43,650	32,510
Pièces d'instruments aratoires, n.d.	181,364	121,667	Fibres d'amiante préparées	1,184,131	1,493,736
Pièces de machines à coudre	233,501	434,304	Déchets d'amiante	66,110	103,831
Machines à travailler le métal	207,239	179,975	Cire minérale	232,320	374,346
Pompes mécaniques et pièces	—	83,113			
Machines pour usines			<b>VIII—Produits chimiques</b> dont :		
de papier et pulpe	50,640	492,685	Préparations pharmaceutiques	263,115	88,103
Autres machines et pièces, n.d.	235,511	398,479	Engrais chimiques, n.d.	1,309,558	2,476,675
Pièces d'automobiles	923,645	291,902	Teintures, n.d.	32,999	182,490
Tracteurs et pièces	—	80,334	Composés de calcium	270,480	456,441
Produits en fer, n.d.	1,592	66,652	Acétate de vinyl et résines synthétiques	—	42,521
			Résines synthétiques, n.d.	—	81,568
<b>VI—Métaux non ferreux et dérivés</b> dont :			Droguerie et produits chimiques, n.d.	817,079	383,272
Barres, lingots et					
blooms d'aluminium	3,625,552	1,721,451	<b>IX—Divers</b> dont :		
Déchets de cuivre	62,204	108,017	Réfrigérateurs électriques et pièces	9,082	58,230
Cuivres en lingots, barres et billettes	4,770,014	5,964,180	Appareils scientifiques, n.d.	8,200	139,479
Plomb en gueuses et raffiné	2,986,399	402,046	Navires	8,423,600	59,022,662
Zinc	4,599,192	2,455,059	Matériaux pour réparation de navires	531,906	1,905,272
Appareils de télégraphie sans fil, n.d.	52,420	199,902	Pièces d'avions	1,050	72,104
Appareils électriques, n.d.	23,168	28,988	Dons et cadeaux	424,518	627,068

## Conseil Supérieur des Français de l'Étranger

On sait que l'administration des Finances a établi deux catégories de personnes, et cela sans tenir compte de leur nationalité : les résidents, c'est-à-dire tous ceux qui ont leur domicile en France, qu'ils soient français ou étrangers, et les non résidents soit tous ceux qui résident hors de France, qu'il s'agisse des étrangers ou des Français.

Les non résidents ne peuvent disposer librement de leurs avoirs en France. C'est ainsi qu'ils ne peuvent vendre un immeuble sans l'autorisation de l'Office des Changes. Il y a là une restriction au droit de propriété garanti par la constitution, restriction que les Français de l'étranger considèrent à juste titre comme intolérable. Et cela, d'autant plus que la réglementation d'exception à laquelle ils sont soumis, si elle a été nécessaire pendant la guerre, est devenue parfaitement inutile. Tour à tour, MM. Longchambon, Vinant, de Bodinat, Seydoux, Kapfer, Chalas, Pezet et Wernlé ont protesté énergiquement. Sommé d'exposer les motifs de la réglementation, le représentant des Finances a exposé que si les Français de l'étranger avaient la libre disposition de leurs avoirs, ils pourraient s'en servir pour faire de la compensation privée c'est-à-dire transgresser l'interdiction de sortie des capitaux. M. Pezet a protesté à juste titre en faisant remarquer que l'administration traite ainsi les Français du dehors comme des fraudeurs présumés et base sa réglementation d'exception sur une présomption que rien ne justifie.

M. Wernlé a souligné le côté moral de la question qui semble échapper complètement au ministère des Finances. Au cours de la discussion, on a évoqué les conséquences fâcheuses et préjudiciables à la balance française des paie-

ments de la politique adoptée par les Finances à l'égard des Français de l'étranger. C'est ainsi que ceux qui rentrent en France pour s'y fixer sont tenus de déclarer leurs avoirs à l'étranger. Dans la crainte de la réquisition, ils préfèrent rester à l'étranger, de sorte que la métropole ne bénéficie même pas des intérêts ou bénéficie qu'ils rapatrieraient chaque année s'ils rentraient en France.

En fin de compte, le Conseil a adopté la motion suivante, en chargeant les Conseillers de la République et l'Union des Français de l'étranger d'en poursuivre la réalisation.

*"Le Conseil Supérieur des Français de l'Étranger.*

*... "Attire respectueusement mais fermement l'attention de MM. les Ministres des Affaires Étrangères et des Finances sur la mesure vexatoire que constitue pour les Français de l'Étranger le maintien des restrictions apportées à la libre disposition de leurs avoirs dans la métropole ;*

*"Étant donné que la réglementation est parfaitement inutile, à moins que l'on ne considère tous les Français de l'étranger comme des fraudeurs en puissance, ce qui est manifestement injurieux à leur égard.*

*"Le Conseil demande instamment qu'il soit mis fin à ce régime d'exception que rien ne justifie en France."*

Au Canada, les représentants du Conseil Supérieur sont : M. Georges Vinant, Président de la Chambre de Commerce Française, délégué titulaire et M. Pierre Fontaine, Président des Vétérans Français du Manitoba, délégué suppléant.

# PERRIN

Paris • Grenoble • Londres • New-York • Montréal

*Gants de Haute Qualité*

PERRIN GLOVE CO. (Canada) LTD.  
437 MAYOR STREET  
MONTREAL

# POULENC

*spécialités thérapeutiques de choix*

204, Place Youville

Montréal

## LA 23<sup>e</sup> FOIRE INTERNATIONALE de Bruxelles

LA GRANDE FOIRE TECHNIQUE SUR ÉCHANTILLONS

organisée avec le concours du Gouvernement belge

aura lieu du 30 avril au 15 mai 1949

Plus de 4,000 industriels et artisans y présenteront les progrès et les toutes dernières créations de la production mondiale. Renseignements auprès des Agents diplomatiques et consulaires belges et de M. Montreuil, 3188, chemin Ste-Foy, Québec.



Votre visite à la 23<sup>e</sup> Foire Internationale de Bruxelles sera utilement combinée avec celle aux Foires voisines: Lyon (23 avril au 2 mai), Londres et Birmingham (2 au 13 mai), Bâle (7 au 17 mai) et Paris (21 mai au 6 juin).

# L'AVENIR DU PÉTROLE CANADIEN



La production canadienne de pétrole brut a atteint un niveau record en 1948. Cela est dû principalement au développement considérable de l'extraction dans la région de Leduc, en Alberta, qui est devenue la première région productrice du pays. Selon les chiffres provisoires qui ont été publiés par le Bureau de la statistique, la production annuelle s'est élevée à 12,368,042 barils en augmentation de 60% par rapport à l'année précédente. L'Alberta a fourni 10,973,583 barils en 1948 contre 6,809,000 l'année précédente. La production du champ pétrolifère de Leduc a atteint 4,657,000 barils contre 363,000. La région de Lloydminster a produit 648,000 barils contre 304,000 et la région de Princess 187,000 barils contre 107,000. La production de Turner Valley est descendue par contre à 4,428,000 barils contre 5,022,000 en 1947; celle de Conrad a été de 182,000 barils contre 202,000; celle de Vermillion de 102,000 contre 138,000.

La production annuelle de la Saskatchewan a été de 847,000 contre 535,000 en 1947. Les territoires du Nord-Ouest ont fourni 349,000 barils contre 232,000 barils, l'Ontario 176,000 barils contre 130,000. Enfin, le Nouveau-Brunswick 21,000 barils contre 23,000.

Durant cette année 1948, l'extraction du gaz naturel a été de 58,990,000 mètres cubes. Elle avait été de 52,656,000 mètres cubes en 1947.

Le vice-président de la Chase National Bank de New-York, Joseph E. Pogue, a fait récemment à Toronto une conférence sur l'avenir du pétrole au Canada. Il ressort de ce que l'on connaît déjà des ressources pétrolifères canadiennes qu'il faut être optimiste en ce qui concerne les développements futurs de cette industrie. Il y a dans les Provinces des Prairies, d'après M. Pogue, environ 475,000 milles carrés, soit 15% du territoire canadien, qui contiennent vraisemblablement du pétrole. Les ressources totales atteindraient 5 à 10 milliards de barils ou davantage. Les recherches avaient été poursuivies depuis de nombreuses années lorsqu'en 1947, le terrain pétrolifère de Leduc fut découvert et en 1948 celui de Red Water, tous deux des plus prometteurs. Aussi, les principales compagnies de pé-

trole des Etats-Unis et du Canada y ont-elles envoyé leurs experts. Elles ont loué plus de cinq millions d'acres de terrains pétrolifères, et il y a actuellement soixante équipes de géo-physiciens qui poursuivent les recherches. Déjà quarante puits ont été forés et la production excède quarante mille barils par jour. Mais le taux de production dépendra longtemps des débouchés qui pourront être trouvés au pétrole des Prairies. Le marché de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba est assez limité: sa consommation est d'environ soixante mille barils par jour. Ce marché peut donc être saturé dans un an. Normalement du pétrole devrait être expédié dans les autres parties du Canada, mais le coût élevé du transport constitue un grave problème. Le vice-président de la Chase National Bank estime que la consommation du pétrole au Canada atteindrait 400,000 barils d'ici dix ans, c'est-à-dire que le pays pourrait absorber tout l'excédent de la production de l'Ouest s'il y avait un moyen économique de transporter cet excédent dans les provinces orientales. L'Est du Canada, selon M. Pogue, ne peut physiquement ni économiquement absorber le pétrole de l'ouest. Celui des Etats-Unis ou des Caraïbes coûterait moins cher dans les provinces de l'est que celui qui proviendrait des Prairies. Aussi serait-il nécessaire d'écouler l'excédent de la production sur les marchés extérieurs. Cette situation mérite donc d'être étudiée, d'autant plus qu'une plus grande consommation de pétrole canadien dans l'est aiderait le Canada à résoudre le problème de sa pénurie de dollars américains. Il reste illogique que l'on exporte le pétrole des Prairies et que l'on soit obligé d'importer pour l'est du pétrole venant de l'étranger.

Le transport et les sources d'approvisionnement sont deux facteurs essentiels des marchés du pétrole, et il va de soi qu'une demande accrue dans le monde ne manquera pas des répercussions sur la production des champs pétrolifères des Prairies. Pour porter la production de 40,000 barils par jour, où elle est actuellement, à 400,000 barils quotidiens, selon les prévisions faites au sujet de la consommation quotidienne de pétrole au Canada dans dix ans, il faudrait, selon M. Pogue, dépenser un milliard de dollars environ en se basant sur le coût actuel d'installation des forages aux Etats-Unis.

Outre nos relations mondiales avec les grandes banques de tous les pays, nous avons soixante-dix succursales hors du Canada.

C'est notre opinion que  
**RIEN NE PEUT REMPLA-  
CER, A L'ETRANGER, LA  
REPRESENTATION DI-  
RECTE ET PERSONNELLE.**

C'est à cette fin que nous avons entraîné et formé un vaste organisme, à la fois expérimenté dans l'application pratique des principes canadiens, et constamment documenté par des rapports étroits avec les hommes d'affaires de notre pays. Nous connaissons à fond ce qu'ils offrent et ce dont ils ont besoin.

*70 succursales à l'étranger prêtent leur concours pratique aux exportateurs et importateurs.*

- Recouvrements
- Lettres de crédit (commerciales)
- Renseignements relatifs au crédit
- Documentation financière et commerciale
- Assistance apportée à l'établissement de relations commerciales avantageuses

**LA  
BANQUE  
ROYALE  
DU CANADA**



Succursales : république Argentine, Brésil, Guyane anglaise, Honduras britannique, Colombie, Pérou, Uruguay, Venezuela, Cuba, république Dominicaine, Haïti, Porto-Rico, Antilles anglaises.

PARIS - LONDRES - NEW-YORK

Plus de 640 succursales au Canada et à Terre-Neuve

## VOTRE ALLIÉE

Au service du public depuis soixante-quinze ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

### Banque Canadienne Nationale

Actif, \$408,580,149

538 bureaux au Canada

Filiale à Paris :

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

(FRANCE)

37, rue Caumartin, Paris

*Hommages de*

**LA BANQUE  
D'ÉPARGNE**

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT  
DE MONTRÉAL

T. TAGGART SMYTH, Directeur-Général

# PRIX ET PRODUCTION EN FRANCE ET AU CANADA

## FAITS SAILLANTS

Les exportations domestiques totales se chiffrent à \$205,000,000 en février, comparativement à \$237,000,000 pour janvier; les chiffres pour les mêmes mois en 1948 sont \$208,300,000 et \$235,400,000. La production d'énergie électrique est de 3,401,000,000 kwh en février, comparé à 3,697,000,000 en janvier; la consommation totale étant de 3,250,000,000 et 3,548,000,000 pour les mêmes mois respectivement. La production totale de pulpe de bois est de 570,000 tonnes en février et de 599,400 en janvier.

## PRODUCTION

	Dec. 1948	Jan. 1949
Or (en milliers d'onces fines)	327	
Cuivre (en millions de livres)	41.9	
Lingots d'acier (1,000 tonnes)	282	285
Papier journal (1,000 tonnes)	386	386
Energie électrique (millions de kw.h.)	3,695	
Automobiles (1,000 unités)	27.3	13.9
Indice de la production industrielle (1935-39=100)	185.7	178.9

## COMMERCE

Trafic par rail (1,000 tonnes)	8,483	8,134
Logements (unités)	7,994	
Salaire horaire (industrie)	¢ 95.9	
Indice des ventes - gros	263.2	
Indice - coût de la vie	158.9	159.6
Indice des prix de vente - gros	159.5	159.3
Exportations (millions de \$)	316	237
Importations (millions de \$)	232	

## FINANCE

Total dépenses (millions de \$)	170	
Total recettes (millions de \$)	220	
Indice - cours actions ordinaires	115.8	114.3
— obligations à long terme	95.5	95.4
Moyenne hebdomadaire des salaires à Montréal	\$41.22	\$39.96

## CHANGE

Une information du New York Times du 27 avril annonce que le cours libre du dollar américain est porté à 329.80 francs au dollar (le dollar canadien est assimilé au dollar américain). Par voie de conséquence le cours moyen du dollar passerait de 262 à 271.

## INDICES ÉLÉMENTAIRES DE PRIX EN FRANCE

(Base 100 en janvier 1947)

	Fev. 1949	Mars 1949
Aluminium en lingot	234.5	234.5
Bloom acier Martin	333.4	333.4
Bronze en lingot	279	279
Caoutchouc (feuille)	194.1	
Charbon industriel	295	295
Coton	230.5	231.5
Cuivre électrolytique	298.1	298.1
Mercur	100.1	100.1
Fonte hématite de moulage ordinaire	432.4	432.4
Magnésium	293.8	293.8
Manganèse	249.3	249.3
Nickel	251	251
Plomb	389.2	389.2
Fonte phosphoreuse de moulage	382.4	382.4
Sciages de sapin	194.4	194.4
Etain	298.4	298.4
Tissus d'ameublement	239.4	239.7
Zinc	355.3	355.3

## LES MARCHÉS DU



Canada

## VOUS INTÉRESSENT?

Alors parlez-en d'abord à la B de M.

Que ce soit pour pratiquer le commerce d'importation et d'exportation avec les compagnies canadiennes, ou pour vous établir au Canada, la Banque de Montréal vous offre son concours empressé. La B de M. l'ainée des banques du Canada, est en mesure de vous procurer une foule de renseignements positifs sur toutes les bran-

ches du commerce et de l'industrie canadienne. De l'Atlantique au Pacifique ses 500 succursales apporteront à votre commerce l'appui d'une finance éclairée. Nous vous invitons cordialement à vous renseigner auprès de votre banque, ou du service étranger de notre bureau-chef.

**BANQUE DE MONTRÉAL**

BUREAU-CHEF: 119, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL, CANADA



## C. E. Racine & Cie Limitée

AGENTS DE DOUANE  
ET TRANSITAIRES

★

Board of Trade Building  
Montreal

## GUY TOMBS LIMITED

1103 et 1111 Beaver Hall Hill  
Montréal

Etablie 1921

Expéditeurs internationaux - Conseillers sur n'importe  
quel sujet concernant les transports - Agents de voyages

Personnel multilingue de soixante

Chargés de l'expédition de toutes les marchandises cana-  
diennes destinées à l'UNRRA, Commission néerlandaise  
pour les achats, etc.

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE



NEW YORK • SOUTHAMPTON • LE HAVRE  
23 mai - SS "DE GRASSE" - New-York  
vers 7 juin - SS "ROUEN" - "  
15 juin - SS "DE GRASSE" - "  
MONTREAL • QUEBEC • HALIFAX • LE HAVRE

Service de fret mensuel

AGENTS: Furness, Withy & Co. Ltd, Montréal

Renseignements auprès des agences de tourisme, ou de

# French Line

1196 Place Phillips - Montréal



# Douanes canadiennes

## ADOUCISSEMENTS À LA RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

Le Gouvernement canadien met en vigueur à partir du 1er avril les modifications suivantes à la Loi sur la Conservation des Devises :

### L'augmentation des contingents —

Les contingents qui sont définis en prenant pour base la valeur en dollars de la moyenne des importations de 1937 à 1939 sont augmentés dans les proportions suivantes :

Catégorie I — Fruits et légumes 300% au lieu de 200%

Catégorie II — Textiles 500% au lieu de 400%

Catégorie III — Articles en cuir  
et caoutchouc 250% au lieu de 200%

Catégorie IV — Divers 250% au lieu de 200%

Catégorie V — Produits alimentaires  
250% au lieu de 200%

### Marchandises pour lesquelles la prohibition d'importation est levée

Numéro tarifaire	Désignation
ex 181 ) ex 198 (	Papier gommé, imprimé ou non.
247	Rebouchages liquides, peintures pour la protection contre la corrosion et la dégradation (anti-fouling), et peintures broyées et liquides, n.d.
248	Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool.
249	Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides et vernis à l'huile, n.d.
251	Couleur d'or, liquide.
323 ) ex 326a (	Miroirs de glace, et glaces argentées, biseautées ou non, et encadrées ou non, n.d.
ex 326i	Carafes et verres à boire, en verre, fabriqués à la machine, ni taillés, ni décorés, n.d.
503	Planches, madriers, clapboard, lattes, piquets unis et autres bois d'oeuvre, non autrement ouvrés que sciés ou refendus, créosotés, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation, ou non.
504	Planches, madriers et autres bois d'oeuvre, sciés, refendus ou coupés, et dressés sur une seule face, mais non autrement ouvrés.
504a	Pin à bois lourd ( <i>pinus ponderosa</i> ) et pin à sucre de Californie ( <i>pinus Lambertiana</i> ), non autrement ouvrés que planés, dressés ou assemblés, devant servir dans des établissements canadiens.
505	Planches, madriers et autres bois d'oeuvre, non autrement ouvrés que planés, dressés, assemblés, languetés ou bouvetés, n.d.
505a	Bois à plancher, à languettes et (ou) à rainures, ou assemblés, savoir : hêtre, merisier, érable et chêne.
507	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, en palissandre, acajou ou cèdre d'Espagne, d'au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, ni reliés, ni joints.
ex 507a	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, en chêne ou noyer, n.d. d'au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, ni reliés, ni joints.

Numéro tarifaire

Désignation

507b	Placage de bois de toute sorte, d'au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, reliés ou joints.
507b	Bois contre-plaqué fait de deux ou plusieurs couches de placages ou de bois, collées ou cimentées ensemble, mais non autrement ouvré.
507e	Bois contre-plaqué fait de deux ou plusieurs couches de bois collées ou cimentées ensemble, et revêtu de métal sur un côté ou sur les deux côtés.

### Marchandises pour lesquelles le commerce redevient libre du fait de la suspension des contingents

#### Catégorie II - TEXTILES

Numéro tarifaire

Désignation

569c	Brandebourgs à chapeaux, d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, tissés, tricotés ou tressés, ne dépassant pas six pouces de largeur, importés pour servir exclusivement à la fabrication de fonds ou formes de chapeaux, mais non pas à l'ornementation ou garniture de ces fonds ou formes, selon les règlements prescrits par le Ministre.
569d	Tissus n'excédant pas deux pouces de largeur, avec lisières non dentelées, généralement connus sous le nom de "ruban cordé à duite simple, double ou quadruple". importés par les fabricants de chapeaux d'hommes pour servir exclusivement, dans leurs propres établissements, à la fabrication des bourdalous (bands) ou pour garnir les rebords de chapeaux d'hommes seulement.
	<i>Catégorie IV - DIVERS</i>
326e	Articles en verre, non en feuilles ni en plaques, destinés à être taillés ou montés; articles de verrerie, importés par les fabricants d'argenterie, devant servir dans des réceptacles fabriqués avec des métaux précieux ou placés de métaux précieux par procédés électriques ou devant être munis de couvercles fabriqués avec des métaux précieux ou placés de métaux précieux par procédés électriques, dans leurs propres établissements.

### Marchandises pour lesquelles il est substitué un contingent à la prohibition d'importation

Numéro tarifaire

Désignation

ex 180 ) 181a (	Cartes postales illustrées, cartes avec souhaits, et autres cartes ou dépliants artistiques semblables, finis ou non.
ex 427h	Projecteurs de cinématographie pour servir avec des pellicules de moins de un pouce et un huitième de largeur, avec ou sans mécanisme de sonorisation, et écrans cinématographiques adaptés à leur fin.

- Cartes de Noël
- Cartes de Fêtes
- Cartes de condoléances
- Objets de piété

LA CIE  
**DEJORDY**

E N R .

IMPORTATION ET FABRICATION

2325, rue Dandurand  
Montréal 36, P.Q.  
Canada

Courtiers en Douane  
Expéditeurs  
Entreponeurs  
Camionneurs  
Agents Transitaires

★

**ST. ARNAUD & BERGEVIN**

LIMITÉE

118, rue St-Pierre  
Montréal, P.Q.

Tél.: BE. 1561



A la disposition des producteurs Français  
pour le Canada

**COMPAGNIE CINÉMATOGRAPHIQUE  
CANADIENNE LIMITÉE**

*Distribution Exclusive des  
Grandes Productions Françaises  
depuis 1930*

PARIS                      MONTREAL  
20 avenue de Wagram    637 ouest, rue Craig

**BREVETS D'INVENTION**

MARQUES de COMMERCE

DESSINS de FABRIQUE

en tous pays

**MARION & MARION**

Fondée en 1892

Raymond A. Robic, T.D., F.P.I.C.,  
J. Alfred Bastien, F.P.I.C.,  
Edouard D. Angers, B.A., LL.L.,  
Jean O. Bail  
Pierre Lespérance, B.A., I.C.

761 ouest, rue Ste-Catherine  
Montréal  
Téléphone : PL. 8567

# Douanes françaises

## IMPORTATION ET EXPORTATION DES CAPITAUX, DEVICES, ETC.

### PAR LES VOYAGEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

#### CAPITAUX POUVANT ÊTRE IMPORTÉS

##### A. — Francs français

a) *Billets français ou coloniaux.* — Depuis mars 1949, l'importation de billets de banque français est autorisée jusqu'à concurrence de quarante mille francs, le maximum était auparavant de quatre mille — toutefois le montant de quatre mille à la sortie est toujours en vigueur.

b) *Chèques, lettres de crédit, traites, effets de commerce, etc.* — L'importation de ces instruments de paiement est autorisée sans limitation.

##### B. — Devises étrangères

L'importation des devises étrangères est autorisée sous réserve des dispositions des législations des pays de provenance avec lesquels le Gouvernement français a conclu des accords bilatéraux.

Ainsi les voyageurs venant de Grande-Bretagne ne peuvent actuellement importer en monnaie anglaise que 5 livres sterling en billets. Selon l'Agence Reuter, les touristes britanniques qui se rendront sur le continent, notamment en France, pourront emporter 50 livres.

En ce qui concerne les marks allemands, ils ne peuvent être importés que sur présentation d'une autorisation délivrée par la Direction des Finances du G.M.Z.F.O. à Baden-Baden ou à Berlin.

Les voyageurs ayant leur résidence habituelle à l'étranger sont tenus de réexporter les instruments de paiement libellés en devises qu'ils ont préalablement importés et qu'ils n'ont pas cédés à un intermédiaire dans les conditions prévues par l'article 8 de l'arrêté du 15 juillet 1947.

Les voyageurs ayant leur résidence habituelle en France sont tenus de céder à l'Office des changes les devises dont ils sont porteurs et dont la cession est prévue par la réglementation des changes. (Voir ci-après : Cession des devises). Dans le cas contraire, les devises doivent être déposées dans un délai de 15 jours chez une banque agréée.

##### C. — Matières d'or

L'importation de l'or sous toutes ses formes est prohibée, sauf autorisation délivrée par la Banque de France (Caisse Générale, Commerce de l'or), 37, rue Radziwill, à Paris (1er).

##### D. — Valeurs mobilières

Les voyageurs ne peuvent importer des valeurs mobilières (titres ou coupons) que par l'entremise d'une banque agréée, sauf autorisation de l'Office des changes.

#### CAPITAUX POUVANT ÊTRE EXPORTÉS

##### A. — Francs français

a) *Billets français ou coloniaux.* — L'exportation des billets de banque français ou coloniaux est autorisée à concurrence seulement de 4,000 francs par voyageur. Cette tolérance s'applique à tous les voyageurs sans distinction d'âge ; toutefois, en ce qui concerne les enfants non titulaires d'un passeport personnel, le bénéfice de la tolérance est limité à 1,000 francs et ne peut être accordé qu'à la condition qu'ils soient repris sur le passeport de la personne qui les accompagne.

La même tolérance de 4,000 fr. est admise pour les voyageurs dont le nom est repris sur le passeport collectif.

b) *Chèques, lettres de crédit, effets de commerce, etc.* — L'exportation de ces instruments de paiement est prohibée, sauf autorisation délivrée par l'Office des changes. Toutefois, les accreditifs de bord émis par certaines Compagnies de navigation maritime dans la limite de 15,000 francs par voyageur peuvent être exportés sans autorisation de l'Office.

Les voyageurs résidant habituellement à l'étranger peuvent réexporter les chèques ou lettres de crédit libellés en monnaie française qu'ils ont préalablement importés et qu'ils n'ont pas encaissés ou qu'ils n'ont encaissés que partiellement.

##### B. — Devises étrangères

L'exportation de devises étrangères, qu'il s'agisse de billets ou d'autres instruments de paiement est prohibée, sauf autorisation délivrée par l'Office des changes ou par une banque agréée. Des devises sont délivrées aux Français se rendant à l'étranger pour voyage d'affaires ou d'intérêt privé dont l'importance varie selon les pays. Se renseigner auprès des banques.

Les voyageurs résidant habituellement à l'étranger qui ont précédemment importé des devises et les ont régulièrement déclarées doivent les exporter sous déduction des sommes régulièrement cédées ou laissées en dépôt chez une banque agréée. Sauf autorisation de l'Office des changes, ils ne peuvent pas exporter une somme supérieure à celle qu'ils ont importée.

##### C. — Matières d'or

L'exportation de l'or sous toutes ses formes est prohibée, sauf autorisation délivrée par la Banque de France.

##### D. — Valeurs mobilières

Les voyageurs ne peuvent exporter des valeurs mobilières (titres ou coupons), sans autorisation de l'Office des changes.

# VINANT

LIMITÉE

200 RUE VALLÉE  
MONTREAL

Agents pour le Canada de

# GUERLAIN

PARFUMEUR — PARIS

## SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

Fondée en 1902

Exécutrice testamentaire et fiduciaire  
VOUTES de SURETE

Hon. E. L. Patenaude, C.R.,  
Président  
J. Théo. Leclerc,  
Vice-Président et Directeur-Général  
J. C. Brosseau,  
Directeur et Secrétaire Général

Siège social: MONTREAL  
5 est, rue St-Jacques  
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)

### AGENCES

Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver



Décalcomanies  
"BEAVERCRAFT"

Service complet de décalcomanies  
artistiques et commerciales

S'appliquent à toutes surfaces rigides  
et constituent une annonce économique,  
permanente et indispensable.

Pour renseignements, suggestions, cro-  
quis, prix, etc.,

CONSULTEZ

## BEAVER DECALCOMANIA CO.

C. M. PREVOST, président  
Membre de la Chambre de Commerce Française  
33 OUEST, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL 1, P.Q.

Téléphone  
Belair 3485

**ROUGIER FRÈRES**  
Produits Pharmaceutiques Spécialisés

MONTREAL

350, RUE LE MOYNE

## LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

met à votre disposition un service complet de billets de  
chemins de fer européens, à partir de n'importe quel point  
d'arrivée (par avion ou par bateau) en France, Hollande,  
Belgique et Italie. Aussi, pour les voyageurs à destination  
du Canada, les billets peuvent être achetés d'avance pour  
les parcours à travers le continent européen.

Tous les billets sont payables en dollars canadiens, pourvu  
qu'ils soient achetés au Canada. — Adressez-vous à

VOTRE AGENT HABITUEL

ou le correspondant de la S.N.C.F. pour le Canada :  
JULES HONE, 5717 avenue Notre-Dame de Grâce  
Montréal 28 — DExter 9014

## FORMALITES A REMPLIR A LA DOUANE FRANÇAISE

### 1° Voyageurs résidant sur le territoire français

*Sorties de France.* — Les voyageurs porteurs de devises étrangères sont munis, par la banque qui a délivré les devises, d'une déclaration-autorisation de sortie modèle D.

Après vérification et visa par la Douane, la déclaration est restituée aux voyageurs. Ceux porteurs uniquement de monnaies françaises sont dispensés de présenter une déclaration-autorisation de sortie, étant entendu que les sommes excédant la tolérance de 4,000 fr. sont mises en dépôt.

*Rentrées.* — Les voyageurs qui ont bénéficié d'une allocation de devises doivent mentionner à leur retour en France, au verso de la formule D souscrite à la sortie, le montant des devises dont ils sont porteurs.

### 2° Voyageurs résidant à l'étranger

*Entrées.* — Les voyageurs résidant à l'étranger doivent souscrire une déclaration s'ils entrent en France par la voie des airs ou par mer, ou s'ils empruntent les voitures de la Cie des Wagons-Lits ou un train contrôlé en cours de route.

Par contre, s'ils entrent en France par la route, ou s'ils empruntent un train non contrôlé en cours de route, ils sont seulement tenus de faire, à la demande de la Douane, une déclaration verbale des capitaux dont ils sont porteurs, et leur passeport sera annoté.

*Sorties.* — Les voyageurs résidant à l'étranger sont tenus de faire, à la demande de la Douane, la déclaration verbale des capitaux dont ils sont porteurs, mais n'ont aucune déclaration écrite à souscrire à leur sortie de France.

Le cas échéant, le service des Douanes retirera aux voyageurs qui en seront détenteurs, les déclarations souscrites à l'entrée, ainsi que les fiches de change délivrées par les Hôtels.

En principe, tous les voyageurs devront pouvoir, à la sortie de France, présenter une justification de l'importation préalable des devises dont ils sont porteurs, déclaration écrite ou passeport annoté, sauf toutefois les voyageurs entrés par une frontière de terre porteurs de sommes n'excédant pas 1,000 fr. belges ou luxembourgeois, 50 francs suisses ou 10,000 livres.

## CESSION DES DEVICES

### A. — Voyageurs résidant sur le territoire français

Les voyageurs ayant leur résidence habituelle en France sont tenus, à leur retour en France, de céder au bureau de change fonctionnant à la frontière les devises étrangères dont ils sont porteurs et dont la cession est prescrite par la réglementation des changes. Cette obligation s'applique notamment aux devises qui leur ont été délivrées par l'Office des changes à titre de provision de voyage et qu'ils n'ont pas utilisées. Lorsqu'il n'y a pas de bureau de change au point où ils traversent la frontière, ces voyageurs sont tenus d'effectuer la cession auprès d'une banque agréée dans les 8 jours de leur retour.

L'achat est effectué au vu de la mention apposée sur le passeport du voyageur par la banque qui a délivré ces devises

ou, dans les conditions et limites fixées par l'Office des changes, au vu de l'annotation apposée sur le passeport par la Douane lors de l'entrée en France.

### B. — Voyageurs résidant à l'étranger

Les devises seront achetées par les banques sur présentation du passeport aux conditions et dans les limites prévues par l'Office des changes.

Les banques mentionneront la cession des devises sur la déclaration souscrite par le voyageur à l'entrée en France, lorsque cette déclaration pourra être présentée. A défaut de déclaration, la cession des devises sera mentionnée sur le passeport.

Même lorsqu'un voyageur résidant à l'étranger ne pourra justifier de l'importation des devises présentées, les banques ne devront, en aucun cas, prendre prétexte pour refuser d'effectuer l'opération.

### C. — Opérations effectuées dans les hôtels

Certains hôtels sont habilités en France par l'Office des changes à accepter des devises étrangères.

Chaque opération doit faire l'objet, au moment du paiement, d'une inscription sur un carnet à souches d'un modèle spécial.

Le passeport du voyageur n'est pas annoté.

Le caissier de l'hôtel remet au voyageur le volant extrait du carnet à souches qui comporte, entre autres indications, le nom du voyageur, le n° de son passeport, la nature et le montant des devises encaissées.

### D. — Opérations de change effectuées par la S.N.C.F.

Certaines gares de la S.N.C.F. sont autorisées à changer des devises aux voyageurs étrangers. Les guichets ne sont ouverts qu'aux heures de fermeture des banques.

\* \* \*

Des dispositions spéciales sont applicables à la frontière franco-suisse ainsi qu'aux "frontaliers": personnes physiques qui résident habituellement dans une commune située à moins de 10 kilomètres de la frontière ou des rives du lac de Genève.

— L'EXPORTATEUR FRANÇAIS.

## TOURISTES CANADIENS EN FRANCE

Les Canadiens pourront, à l'avenir, obtenir des permis par l'entremise de leur banque pour des montants raisonnables de dépenses de voyage en France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Norvège, a annoncé récemment le ministre des Finances. En ce qui concerne les voyageurs canadiens, ces pays sont par conséquent placés sur le même pied que ceux de la zone sterling.

Jusqu'ici les dépenses de voyage dans les pays ci-dessus étaient fournies en pratique en dollars des Etats-Unis. Elles étaient par conséquent limitées à la ration de voyage de \$150 E.-U. pour la période du 16 novembre 1948 au 15

novembre 1949. A l'avenir ces dépenses ne seront autorisées qu'en dollars canadiens mais pour des montants raisonnables.

Ce relâchement des Règlements sur les voyages fait suite à l'accord avec l'Office français des Changes par lequel les dollars canadiens dépensés en France pour fins de voyage seront convertibles en francs français au même taux que le taux libre du dollar E.-U. qui est à présent d'environ 318 francs par dollar, par comparaison avec le taux normal officiel du dollar canadien en France qui est de 264. Dans les autres pays ci-dessus, les dollars canadiens sont convertibles au taux officiel du change qui est le même pour les dollars canadiens et les dollars E.-U.

La France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Norvège sont les pays européens compris dans le Programme de rétablissement européen qui, en outre, ont avec le Canada une entente par laquelle ils acceptent les dollars canadiens pour les dépenses chez eux. Le Ministre a exprimé l'espoir que les montants additionnels de dollars canadiens que ces pays recevront comme résultat du relâchement des Règlements aidera ces pays dans leur programme de rétablissement. Il a ajouté que le Canada est prêt à accorder le même traitement aux autres pays du PRE disposés à prendre des mesures du même genre.

### POURCENTAGE DES DEVICES DONT LES EXPORTATEURS PEUVENT DISPOSER

#### 1° Pour vos frais accessoires : 10% ou 15%. —

Ainsi que nous l'avons indiqué à différentes reprises, 10% des devises provenant de leurs ventes à l'étranger sont laissés à la disposition des exportateurs pour le règlement de leurs frais accessoires : compte E.F. A.C. (commissions dues à leurs représentants à l'étranger, frais de publicité ou de voyages d'affaires, frais pour participation à des foires ou à des expositions à l'étranger, création de bureaux de vente, filiales, etc.)

Ces 10% sont portés au crédit des comptes spéciaux E.F. A.C. ouverts par les banques domiciliataires. En aucun cas, ils ne peuvent être comptabilisés dans des comptes ouverts à l'étranger au nom des exportateurs.

Ces comptes sont soit des comptes en devises, soit des comptes en francs français.

Les devises mises à la disposition des titulaires des comptes E.F. A.C. sont délivrés sous la forme de chèques, lettres de crédit, etc., à l'exclusion de tous billets de banque.

Ce taux de 10% vient d'être porté à 15% en ce qui concerne les exportations réglables en dollars des U.S.A. réalisés à destination des pays ci-après :

Pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud avec lesquels la France n'a pas encore conclu d'accord de paiement (c'est-à-dire, à l'heure actuelle, l'ensemble des territoires sud-américains, sauf l'Argentine, le Brésil, le Chili, et l'Uruguay), Philippines, Possessions américaines du Pacifique et Chine.

#### 2° Marchandises exportées vendues en consignation "au mieux". —

Ces exportations bénéficient du même régime que ci-dessus. Toutefois, en raison de la nature particulière de ces opérations, le pourcentage que les exportateurs sont autorisés à conserver pour être porté au crédit de leur compte E.F. A.C. est fixé à 6% du montant de leurs rapatriements.

#### 3° Rééquipement des industries exportatrices. —

Indépendamment des pourcentages dont il est question ci-dessus, les industriels peuvent disposer de 10% des devises rapatriées pour se rééquiper à l'étranger : achat et renouvellement de leur matériel, etc.

### EXPORTATIONS NE DÉPASSANT PAS 100,000 FRANCS

A compter du 21 mars 1949, les exportations dont le montant ne dépasse pas 100,000 fr. réalisées sur le vu d'un engagement, de change, pourront, dans les conditions définies ci-après, être dispensées du visa de l'Office des Changes.

L'octroi de ces facilités a essentiellement pour objet, d'une part, d'alléger les formalités qui incombent aux exportateurs pour la réalisation des exportations portant sur un faible montant, d'autre part, de réduire les frais qu'ils sont appelés à supporter du fait de ces opérations.

#### I — EXPORTATIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DISPENSEES DU VISA DE L'OFFICE DES CHANGES

Seules sont susceptibles d'être dispensées du visa de l'Office des Changes les exportations :

1°—qui peuvent être réalisées sur le vu d'un engagement de change. Aucune modification n'est apportée au régime en vigueur pour l'exportation des marchandises soumises à licence d'exportation ;

2°—dont le montant ne dépasse pas 100,000 fr. Si le prix de la marchandise est exprimé en devises, la contre-valeur en francs portée sur l'engagement de change se calcule sur la base du cours moyen ou du cours officiel le jour de l'expédition, selon qu'il s'agit d'une devise négociée ou non sur le marché libre ;

3°—qui donnent lieu soit à un règlement effectif en dollars des Etats-Unis, soit à un règlement dans la ou les monnaies prévues par l'Avis de l'Office des Changes relatif aux relations financières entre la France et le pays de destination des marchandises.

Ne peuvent en conséquence être effectuées dans le cadre du présent Avis que les exportations à destination :

- a) des pays dont les règlements avec la zone franc s'effectuent en dollars des Etats-Unis (1);
- b) des pays dont les relations financières avec la France sont régies par un Avis de l'Office des Changes, l'exception de la Bulgarie, de l'U.R.S.S. et de la Yougoslavie (2).

4°—Dont le règlement doit intervenir dans un délai n'excedant pas 90 jours à compter de la date de réception des marchandises.

## II — FORMALITES PRELIMINAIRES A REMPLIR PAR L'EXPORTATEUR

1°—Les exportateurs désireux d'être autorisés à procéder à des expéditions de marchandises sans visa de l'Office des Changes, doivent faire choix d'une banque en France ayant la qualité d'Intermédiaire Agréé, auprès de laquelle ils domicilient globalement toutes leurs exportations à destination d'un même pays effectuées dans le cadre du présent Avis.

2°—L'octroi de ces facilités aux exportateurs est subordonné à une autorisation de l'Office des Changes qui doit être demandée par la banque domiciliaire après accomplissement de la formalité prévue à l'aliéna ci-dessus. Cette autorisation est à tout moment révocable par l'Office des Changes.

## III — REALISATION DE L'EXPORTATION

1°—Les exportateurs régulièrement habilités par l'Office des Changes peuvent présenter au visa de la banque domiciliaire des engagements de change en blanc, du modèle habituel, établis en trois exemplaires (un exemplaire blanc, un exemplaire vert et un exemplaire rouge). Ces exemplaires sont restitués à l'exportateur, revêtus du cachet de l'Intermédiaire Agréé, d'une signature accréditée et du n° de l'autorisation délivrée par l'Office des Changes en suite de la demande prévue au Titre II 2° ci-dessus.

En l'absence de ce cachet, accompagné d'une signature et du n° d'autorisation attribué à l'exportateur le bureau de douane ne pourrait autoriser la sortie des marchandises.

2°—Lors de l'exportation de marchandises, l'exportateur présente au bureau de douane de sortie l'exemplaire vert et l'exemplaire rouge de l'engagement de change dûment remplis par ses soins et obligatoirement accompagnés d'une facture.

L'exportateur est tenu notamment d'indiquer sur chaque exemplaire de l'engagement de change :

- a) en regard de la rubrique "mode de règlement", la mention "règlement en dollars" ou "règlement dans le cadre de l'accord en vigueur", selon le cas ;
- b) en bas et à droite des formules, dans la partie réservée à l'Office des Changes et immédiatement à droite de la mention "Autorisation n° . . . A" apposée par la banque

(1) — Pays de l'Amérique du Nord, pays de l'Amérique Centrale, pays de l'Amérique du Sud avec lesquels la France n'a pas conclu d'accord de paiement (c'est-à-dire, à l'heure actuelle, l'ensemble des territoires sud-américains, à l'exception de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay), Philippines, possessions américaines du Pacifique et Chine.

(2) — Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Danemark, Egypte, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, Uruguay, zones occidentales d'occupation en Allemagne, zone florin, zone monétaire espagnole, zone monétaire portugaise, zone sterling (c'est-à-dire le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'île de Man, tout dominion britannique à l'exclusion du Canada et de Terre-Neuve, tout mandat britannique, tout protectorat britannique ou Etat protégé, l'Irak et des îles Féroé).

domiciliaire, un n° d'ordre selon une suite ininterrompue commençant au n° 1 pour chaque autorisation.

3°—Après émargement, les deux exemplaires de l'engagement de change sont adressés par le bureau de douane à l'Office des Changes. L'exemplaire rouge est conservé par l'Office des Changes et l'exemplaire vert est adressé par l'Office des Changes à la banque domiciliaire.

Cet exemplaire permet à la banque domiciliaire de s'assurer lors du rapatriement ultérieur du produit de l'exportation que ce rapatriement est régulier quant à son montant et quant au délai dans lequel il est effectué.

4°—L'exemplaire blanc de l'engagement de change est conservé par l'exportateur.

Les exemplaires blancs, classés selon l'ordre chronologique de leur utilisation, c'est-à-dire pratiquement dans l'ordre, pour chaque autorisation, des numéros apposés par l'exportateur sont mis en liasse par celui-ci et conservée à la disposition de l'Office des Changes.

## IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS ET DU CANADA

Le fret des marchandises importées des Etats-Unis et du Canada à destination des ports de la France continentale ne sera plus réglé en francs français à l'arrivée dans les conditions fixées par l'Avis aux Importateurs, publié au Journal Officiel du 23 novembre 1947, lorsque le transport sera effectué sur des navires ayant quitté le dernier port de chargement (aux Etats-Unis ou au Canada) après le 31 mars 1949.

Les nouvelles modalités de règlement seront les suivantes:

### I — FRET DES MARCHANDISES A IMPORTER EN DEHORS DU PROGRAMME D'AIDE AMERICAINE A L'EUROPE

**A — La licence d'importation autorise l'achat de devises pour le règlement de la marchandise :**

1°—*Délivrance des autorisations d'achat des devises nécessaires au règlement du fret :*

Les devises nécessaires au règlement du fret sont prévues par l'importateur sur l'autorisation d'importation à la rubrique spéciale des frais accessoires à régler en devises.

2°—*Transfert des devises :*

Les transferts sont réalisés par la banque domiciliaire de la licence d'importation dans les conditions suivantes :

a) Lorsque le montant du fret autorisé sur la licence est égal ou supérieur à \$500., le règlement doit en être obligatoirement effectué soit par une ouverture de crédit, documentaire, soit par un ordre de paiement documentaire.

Les intermédiaires agréés sont habilités à exécuter ces règlements sur présentation de l'exemplaire blanc de la licence d'importation et de la facture (ou du contrat) afférents aux marchandises.

Ils assurent la couverture de ces crédits ou de ces ordres de paiements documentaires en achetant au comptant les

# *Nous invitons...*

*les membres actifs et les membres adhérents de la Chambre de Commerce Française à se prévaloir de nos services dans les trois domaines suivants :*

**DIVISION: PRÉVENTION DES INCENDIES**

AUTOFYRSTOP — automatique et électrique avec alarme ;  
EXTINCTEURS CHIMIQUES de tous genres ;  
SERVICE de rechargement.

**DIVISION: ARROSEURS AUTOMATIQUES (SPRINKLERS)**

Sans obligation de votre part et à votre demande, nos ingénieurs vous fourniront tous renseignements, plans et devis.

**DIVISION: LAROUSSE (AGENCE LAROUSSE-CANADA)**

Larousse XXe siècle (6 volumes) ; Larousse Universel (2 volumes) ; Grand Mémento Encyclopédique (2 volumes) ; Larousse Agricole (2 volumes) ; L'Art, des origines à nos jours (2 volumes) ; La Science, ses progrès et ses applications (2 volumes) ; Larousse Médical ; Larousse Ménager ; Larousse Gastronomique ; Larousse Commercial ; Larousse de l'Industrie ; La Mythologie Générale ; L'homme ; La Musique ; Les Grandes Figures ; Histoire de la Découverte de la Terre ; Sur les autres mondes ; Histoire générale des peuples.

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

LES

## *Sociétés Jean Bonnel*

BUREAUX: 4450 RUE ST-DENIS • MONTREAL • TELEPHONE: Plateau 9875  
ATELIERS: 4443 RUE DROLET • MONTREAL • TELEPHONE: Plateau 9876  
SUCCURSALE: 293 BOULEVARD CHAREST • QUEBEC • TELEPHONE: 4-7433

devises nécessaires dès réception de l'avis de débit émanant de leur correspondant étranger.

b) Lorsque le montant du fret autorisé sur la licence est inférieur à \$500., celui-ci n'est obligatoirement réglé par ouverture de crédit documentaire ou par ordre de paiement documentaire dans les conditions fixées au par. a) ci-dessus, que si ces modes de règlement sont prévus pour les marchandises elles-mêmes.

Dans les autres cas, les devises nécessaires, dont l'achat ne peut également être effectué qu'au comptant, sont délivrées aux importateurs sur présentation de l'exemplaire blanc de la licence d'importation et de la facture (ou du contrat) afférents aux marchandises. Après utilisation complète de la licence, et au plus tard à la date d'expiration de son délai de validité, l'importateur remet à la banque domiciliaire, à titre de justification, une facture ou note de fret ou bien un connaissance taxé.

#### **B — La licence est accordée "sans délivrance de devises" ou "sans paiement"**

Aucune devise n'étant délivrée pour le règlement de la marchandise, le fret doit faire, de la même manière que la marchandise, l'objet d'un règlement dans le pays expéditeur sans aucune allocation de devises de la part de l'Office des Changes.

#### **C — Marchandises en transit**

Les transferts de fret, auxquels ce transit peut donner lieu, doivent dans tous les cas faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée à l'Office des Changes par l'entremise d'un intermédiaire agréé.

### **II — FRET DES MARCHANDISES A IMPORTER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AMERICAINE A L'EUROPE**

Les frets sont payables :

a) En francs français, si le transport est effectué sous pavillon français.

b) Dans la monnaie prévue par les Avis de l'Office des Changes pour les règlements entre la France et le pays sous pavillon duquel le transport est effectué, lorsqu'il s'agit d'un pays qui, ayant demandé à l'administration américaine de coopération économique le remboursement des devises d'escale de ses navires dans les ports américains, a renoncé de ce fait au paiement en dollars des transports effectués sous son pavillon à destination des autres pays bénéficiaires de l'aide américaine (la liste de ces pays comprend actuellement la Grande-Bretagne et les Pays-Bas).

c) En dollars au départ, dans les conditions prévues par les Avis de l'Office des Changes relatifs au règlement des marchandises importées dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe, dans les autres cas.

### **III — DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Les dispositions du présent titre ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles sera réglé, à compter du 1er avril 1949, le fret des marchandises importées en vertu de licences non finançables dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe, donnant lieu à l'achat de devises pour le principal, et déposées à l'Office des Changes avant la date de publication du présent Avis au Journal Officiel.

Bien que, dans ce cas, les licences d'importation ne prévoient aucune somme à la rubrique des frais accessoires à régler en devises, les intermédiaires agréés reçoivent délégation pour régler le fret dans les conditions prévues par le Titre I (A, 20, a) ou I (A, 20, b) ci-dessus selon que le montant des devises demandé par l'importateur au titre du fret est supérieur, égal ou inférieur à \$500.00.

### **IV — OBSERVATIONS IMPORTANTES**

Les dispositions ci-dessus étant obligatoires, l'Office des Changes n'accordera, en aucun cas, le transfert en devises étrangères de frets encaissés en francs français, lorsque les marchandises auront été transportées sur des navires ayant quitté le dernier port de chargement aux Etats-Unis ou au Canada après le 31 mars 1949.

## **Le minerai de fer du Nouveau-Québec**

M. Durrell, directeur général de la Société "Labrador Mines and Exploration", a déclaré que les nouveaux dépôts de minerai de fer promettent de rapporter "autant de dollars américains que toutes les mines d'or du Canada réunies."

Ces exploitations créeront un marché pour de nombreux produits canadiens. Du montant approximatif de \$200 millions que l'on projette de dépenser dans cette entreprise, au moins \$190 millions seront dépensés au Canada. Parlant ensuite des marchés intéressés par une production minimum envisagée d'environ 10 millions de tonnes de minerai de fer par an, M. Durrell a dit qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'établir des aciéries le long de la côte Atlantique, lesquelles permettraient d'écouler environ 1 million de tonnes de minerai par an. Selon lui, le Royaume-Uni pourrait acheter

environ 2 millions de tonnes par année, tandis que 2 millions de tonnes seraient vendues sur le marché canadien. Entre temps, le seul débouché d'importance pour ce minerai serait Pittsburgh et les aciéries du Middle West américain. A l'heure actuelle, cette société n'est pas en mesure d'entrer elle-même dans le domaine de la fabrication de l'acier.

Déjà plusieurs organismes canadiens étudient les moyens de traiter au Canada même une grande partie du minerai de fer tiré de l'Ungava. C'est ainsi que la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes de la Province de Québec appuie fortement les recommandations soumises au Gouvernement de la Province de Québec, en vue d'instituer au plus tôt une commission gouvernementale compétente pour étudier les possibilités de réduction et d'affinage du

minéral de l'Ungava dans le Québec. Le travail de recherche qui s'imposait est commencé et la presse canadienne publie déjà certains résultats. Ces travaux ont permis de conclure qu'il n'était pas impossible d'établir une aciérie sur la rive nord du St-Laurent. On serait en mesure d'utiliser 2,500,000 chevaux-vapeur d'énergie hydroélectrique pour alimenter une puissante aciérie. Deux centres de la rive nord du Saint-Laurent pourraient être le site de cette usine à cause de leurs ressources. Ce sont : Baie Como (qui pourrait obtenir 1,500,000 chevaux-vapeur de la rivière Manicouagan et 500,000 de la Bersimis), et la région de Mingan (qui pourrait obtenir 500,000 chevaux-vapeur des rivières Magpie et Romaine). Le coût d'installation de l'aciérie qui extraierait son fer de l'Ungava serait de \$141 millions. On pourrait y

traiter 10 millions de tonnes de fer brut par année et produire six millions de tonnes d'acier d'une valeur brute d'au moins \$240 millions (\$40 la tonne).

Pour la première fois la production canadienne d'acier a dépassé 3,000,000 de tonnes. Avec la production de décembre 1948 bien au-dessus du niveau des mois précédents, la production totale pour l'année a atteint 3,089,027 tonnes marquant une progression de 234,495 tonnes par rapport à celle de 1947 qui n'atteignait que 2,854,532 tonnes.

Pour les deux dernières années la production s'est ainsi accrue d'environ 37%. La moyenne journalière pour 1948 est révélatrice; elle a été de 8,440 tonnes contre 7,121 en décembre 1947.

# TERRE-NEUVE

## *Une dixième province du Canada!*

Le 31 mars 1949, le Canada accueillait sa dixième province; Terre-Neuve, ainsi le vieux rêve des Pères de la Confédération devenait réalité.

L'île de Terre-Neuve commande virtuellement l'embouchure du golfe St-Laurent, à l'entrée même de la grande voie fluviale de 2,000 milles environ, qui va de l'Atlantique à la tête des Grands Lacs. Au nord, le détroit de Belle-Isle, large de neuf milles à son point le plus resserré, sépare Terre-Neuve du continent. Au sud, le détroit de Cabot mesure soixante milles de largeur à son point le plus étroit.

Du point de vue géologique, Terre-Neuve est partie intégrante de l'Amérique du Nord. Elle comprend les hautes terres émergentes d'un prolongement aujourd'hui effondré des Apalaches; les terres basses font partie des "bancs" de l'Atlantique-Nord, au large de l'île. Le terrain y est rude et accidenté. Les zones fertiles sont restreintes et les superficies boisées, bien qu'étendues, ne renferment en général que des arbres de petite taille, la côte est fortement échan-crée de grandes baies et de fjords.

Sa superficie, d'environ 42,000 milles carrés, est plus grande que celle de l'Irlande. Terre-Neuve étend aussi sa souveraineté sur les quelque 110,000 milles carrés du Labrador, sur le continent.

La population, qui s'accroît relativement vite, s'élevait en 1945 à 320,000 âmes, y compris les 5,500 habitants du Labrador. Près de 90 pour cent des Terre-Neuviens vivent sur la côte, dans 1,300 localités échelonnées sur les 6,000 milles du pourtour. La péninsule d'Avalon, au sud-est, compte près de 45 pour cent de la population. La capitale, St-Jean, et sa banlieue comptent 60,000 âmes. La localité minière de Bell-Island et les localités papetières du Grand-Falls et de Cornerbrook sont les seuls autres centres à compter plus de 5,000 âmes.

L'émigration vers Terre-Neuve ayant été peu active au siècle dernier, la population est autochtone à raison de 98.5 pour cent et possède un caractère national distinctif. (Au Canada, le pourcentage d'autochtone est de 82.4 pour cent). Les principaux groupes ethniques sont les suivants : Anglais (près de 60 pour cent), Irlandais (25 pour cent), Français et Ecosais.

Outre les avantages stratégiques évidents que représente pour le Canada ce bastion avancé du continent nord-américain, les ressources de Terre-Neuve, bien que limitées pourront être mieux exploitées et contribueront à accroître encore l'activité économique du Canada.

\*  
\* \* \*

Les ressources naturelles de Terre-Neuve sont restreintes et sa population est clairsemée. Un sol et un climat généralement défavorables ont mis obstacle à l'essor de l'exploitation agricole. Terre-Neuve, dont la superficie représente vingt fois celle de l'île du Prince-Edouard, ne possède, comme terres en culture, que le cinquième de celles de cette petite province. L'industrialisation sur une grande échelle, n'y a pas non plus été possible, le marché intérieur étant très restreint. C'est pourquoi Terre-Neuve doit importer la plus grande partie de ses vivres et de ses denrées de consommation, surtout du Canada et des Etats-Unis. A l'heure actuelle, près des deux tiers des importations terre-neuviennes proviennent du Canada.

Les exportations canadiennes à destination de Terre-Neuve, en 1945, se sont chiffrées par plus de 40 millions de dollars, ce qui assure à l'île le septième rang dans le marché d'exportation du Canada. La variété des importations de Terre-Neuve en provenance du Canada s'est considérablement accrue au cours de la guerre. En plus des denrées

destinées à la consommation humaine et à l'alimentation du bétail, ainsi que des huiles et produits oléagineux, le Canada fournit aujourd'hui à Terre-Neuve une foule d'articles fabriqués, y compris des vêtements et des textiles, des matériaux de construction, des appareils électriques et des produits chimiques. Bien que le Canada soit normalement le troisième débouché des exportations terre-neuviennes, il jouit d'une balance commerciale très favorable avec ce pays, puisque les principales exportations de Terre-Neuve concurrencent en grande partie celles du Canada.

L'économie de Terre-Neuve repose essentiellement sur trois industries : la pêche, la pâte de bois et le papier, les mines, qui se fondent sur ses principales ressources. C'est une économie commerciale : la production de ces industries de base, qui dépasse de beaucoup les besoins domestiques, est intimement liée à la demande des marchés d'exportation.

Les exportations, surtout celles de papier-journal, ont considérablement augmenté. Les exportations totales pour l'année financière 1946-47 ont été évaluées à 69 millions de dollars, somme ainsi répartie : produits d'origine marine : 31 millions ; produits forestiers : 22 millions ; produits miniers : 14 millions ; tous autres, 2 millions.

L'une des principales difficultés commerciales de Terre-Neuve vient du fait qu'elle doit vendre à un prix assujéti à la concurrence du marché mondial ses principaux produits d'exportation, comme la morue séchée, le papier-journal et le minerai de fer, alors que le gros de ses importations provient des marchés protégés du Canada et des Etats-Unis.

\*  
\* \*

L'industrie de la pêche continue d'occuper un rang de première importance dans l'économie de l'île et au moins la moitié de la population tire sa subsistance de la pêche. C'est la pêche à la morue qui a le plus d'importance ; les débouchés de son principal produit, la morue salée et séchée, ont traditionnellement été les pays méditerranéens, y compris l'Espagne et le Portugal, ainsi que le Brésil. La demande de morue séchée a diminué entre les deux guerres, principalement à cause des difficultés que présentait la vente dans les principales régions de consommation, et en partie à cause de la découverte d'autres aliments protéiques peu coûteux. L'industrie de Terre-Neuve a en outre dû soutenir une concurrence de plus en plus vive de la part de l'Islande et de la Norvège, où les industries rattachées à la pêche sont plus centralisées et partant, mieux adaptées aux techniques modernes. Par conséquent, le produit de Terre-Neuve a commencé à concurrencer celui du Canada sur le marché des Antilles.

Les commerçants de Terre-Neuve ont attaché une importance de plus en plus grande à la vente du poisson congelé, surtout depuis 1939. En 1946, une proportion de plus de 16 pour cent de leurs exportations totales de poisson provenait des grands établissements frigorifiques où se préparent les filets de poisson.

La pêche au hareng, au saumon, au homard et au flétan ainsi que la chasse au phoque et à la baleine forment d'au-

tres branches de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve. La farine et les huiles de poisson sont d'importants sous-produits de la pêche, et la mise en conserve prend sans cesse de l'expansion.

La vente coopérative a eu pour effet de réduire la concurrence, qui était devenue excessive, et d'assurer une plus équitable répartition des bénéfices dans toute l'industrie. La vente coopérative a amené en 1947 la création de la *Newfoundland Associated Fish Exporters Limited* (NAFEL), qui est présentement l'unique organisme chargé de la vente de la morue salée.

\*  
\* \*

La pâte de bois et le papier constituent les plus importants éléments de l'industrie forestière de Terre-Neuve. La plupart des peuplements exploitables de l'île (soit environ 11,000 milles carrés sur une superficie totale estimative de 15,000 milles carrés) appartiennent à deux sociétés. Les autres peuplements appartiennent surtout à de petites sociétés, qui exploitent plus de 800 scieries, dont la production est surtout destinée à la consommation locale, et ils comprennent aussi la lisière côtière de trois milles réservée par le Gouvernement aux habitants de l'île.

Les exportations de pâte et de papier représentaient au cours des dix années qui ont précédé la guerre, environ la moitié du revenu que Terre-Neuve retirait de son commerce d'exportation, le Royaume-Uni étant son principal débouché. Au point de vue de la concurrence, cette industrie se trouve en bonne posture à Terre-Neuve : elle n'est pas éloignée des moyens de transport par eau et peut compter sur une ample quantité de pois d'oeuvre.

\*  
\* \*

Terre-Neuve possède de vastes ressources minérales, mais bien peu d'entre elles ont acquis jusqu'ici une importante valeur commerciale. Les mines n'en constituent pas moins l'une de ses grandes industries et fournissent une part appréciable de ses exportations.

On exploite à Bell-Island l'un des gisements d'hématite rouge les plus importants au monde. C'est un minerai de fer d'excellente qualité mais à cause de sa teneur en phosphore, la fabrication d'acier de premier ordre coûte relativement cher. La fonte et le raffinage ne se font pas sur place et les principaux marchés ont été jusqu'ici l'industrie sidérurgique de Sydney (N.-E.) et, avant la guerre, l'Allemagne. Depuis la guerre on a vendu d'importantes quantités de minerai à la Grande-Bretagne mais il est douteux qu'on puisse conserver longtemps ce marché par suite des difficultés relatives au change.

Depuis l'ouverture des mines en 1927, Terre-Neuve exporte du minerai extrait des gisements de plomb, de zinc et de cuivre situés dans la région de Buchans. Toutefois, comme le dépôt actuellement en exploitation est assez restreint, peut-être s'épuisera-t-il d'ici une dizaine d'années, à moins qu'on ne découvre d'autres gisements dans la région.

Le spathfluor et la pierre à chaux, utilisés l'un et l'autre par l'industrie de l'aluminium et l'industrie sidérurgique,

font l'objet d'exploitations moins importantes. Terre-Neuve exporte toute sa production minière, sauf la pierre calcaire.

Comme il reste à prospecter une grande partie de Terre-Neuve, on y découvrira peut-être d'autres gisements miniers considérables.

Le niveau du revenu, très élevé à Terre-Neuve au cours des hostilités, s'est maintenu au début de l'après-guerre surtout parce que ses principales exportations, c'est-à-dire ses produits maritimes, forestiers et miniers, étaient très recherchés à l'extérieur. En temps, la majoration du prix des importations a provoqué une hausse accentuée du coût de la vie et favorisé l'inflation.

La prospérité future dépendra, comme d'habitude, du niveau des demandes extérieures de produits de base de Terre-Neuve. Depuis 1940, l'augmentation considérable des revenus du gouvernement (dont plus de la moitié proviennent des droits douaniers) a permis d'importants progrès dans le domaine de l'instruction publique et des services sociaux, notamment l'hygiène publique.

Le Labrador constitue un impondérable dans toute étude de l'avenir économique de Terre-Neuve. Ses ressources n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire complet, mais on sait qu'il renferme d'importants gisements d'hématite de première qualité dans les régions avoisinant le Québec septentrional, d'extraordinaires possibilités d'aménagements hydro-électriques à Grand-Falls (chute bien plus élevée que celle du Niagara) et d'importants peuplements forestiers.

L'exploitation commerciale de ces ressources dans un avenir assez rapproché semble maintenant assuré. L'industrie touristique est également susceptible d'expansion tant à Terre-Neuve qu'au Labrador, grâce surtout à l'emploi de plus en plus fréquent que font les gens de l'avion pour se rendre dans leurs vastes régions de chasse et de pêche.

—Extrait de "Page documentaires", Ottawa.

## L'INDUSTRIE DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

L'industrie sidérurgique jouait un rôle capital dans notre commerce extérieur tant en ce qui concerne les exportations de produits sidérurgiques en l'état que celles des produits fabriqués par les industries transformatrices de l'acier à qui la sidérurgie fournit leur matière principale. La sidérurgie contribuait aussi pour une part non négligeable à l'amélioration de notre balance des paiements par les revenus que les sociétés tiraient de leurs capitaux ou participations à l'étranger.

La production sidérurgique devra être poussée, non seulement vers les exportations de produits sidérurgiques proprement dits, mais elle devra tout d'abord assurer aux industries transformatrices de l'acier un approvisionnement aussi abondant que possible en produits marchands, dans des conditions de prix qui ne soient pas un premier handicap pour ces industries dans la concurrence internationale.

Les industries dites du travail des métaux, en particulier fabriquant des articles métalliques divers, ont des prix de revient dans lesquels le prix de la matière première entre pour 25 à 50%. L'influence du prix de cette matière reste donc fort importante, le métal se trouvant cependant largement valorisé par l'intervention de l'industrie transformatrice et procurant à l'exportation des rentrées de devises plus considérables que les produits sidérurgiques. En ce qui concerne les industries de la construction mécanique, l'influence du prix des produits sidérurgiques de base a une influence un peu moindre sur les derniers prix; par ailleurs, l'amélioration de la qualité des produits sidérurgiques peut être dans certains cas décisive quant aux possibilités de la construction française sur le marché international.

La sidérurgie étant supposée en mesure de remplir son rôle essentiel de fournisseur des industries françaises de transformation devrait également retrouver sur le marché international la place de tout premier plan qui fut la sienne. En 1927, la France figurait au deuxième rang des grands pays exportateurs d'acier avec, y compris les livraisons des usines sarroises, près de 5,000,000 t. En 1929 sa part était de 3,700,000 t., en 1930 elle venait au quatrième rang devant les Etats-Unis et en 1938, année relativement médiocre pour le marché de l'acier, elle était encore au quatrième rang, dépassée par les Etats-Unis, mais devant la Grande-Bretagne.

Malgré les possibilités accrues d'absorption d'acier par le marché intérieur résultant de l'effort français actuel d'équipement et de reconstruction, nos exportations sidérurgiques peuvent et doivent reprendre leur essor.

## Les Produits MONTECO

préparés par Marcel Thomas et Fils

570 RUE CHABANEL EST

MONTREAL 12

*Sont en vente dans toutes les bonnes maisons d'alimentation, épicerie, etc. - demandez-les!*

**La Galantine de Poulet Truffé**  
(Chicken Galantine with Truffles)

**Le Suprême de Foie Truffé**  
(Foie Gras Supreme with Truffles)

**Les Rillettes d'Oie**  
(Goose Spread)

**Les Marinades Légumes à la Moutarde**  
(Mustard Mix)

**Les petits Champignons Normandie,**  
délice à servir à l'apéritif ou comme hors-d'oeuvre

**Les Champignons Hachés Diablés**  
pour canapés ou sandwiches

*Ces marinades sont aigre-douces*

Aucune des raisons fondamentales qui justifiaient autrefois l'essor de nos exportations sidérurgiques n'a disparu. Tout compte fait la sidérurgie française n'est en définitive pas plus mal placée aujourd'hui qu'hier parmi les autres producteurs européens. L'insuffisance de son approvisionnement en combustibles qui l'a lourdement handicapée depuis la fin des hostilités semble maintenant pouvoir être comblée, ses anciens fournisseurs retrouvent progressivement un rythme d'extraction voisin de celui d'avant guerre. Les facultés de redressement et d'adaptation rapides dont elle a fait preuve dans le passé permettent d'espérer raisonnablement qu'elle conservera ses chances de concurrence en dépit des difficultés auxquelles elle peut s'attendre, mais contre lesquelles elle ne sera pas la seule à lutter.

La reprise de nos exportations sidérurgiques devient d'ailleurs chaque jour une nécessité plus impérieuse. Elles sont en effet avant tout le moyen indispensable dans les circonstances actuelles pour assurer l'existence même de notre industrie. L'obligation dans laquelle elle se trouve d'importer de très gros tonnages de combustibles et aussi des métaux d'alliage ou des métaux non ferreux, de même que d'autres matières premières ou du matériel d'équipement qu'elle ne peut se procurer, au moins provisoirement, en France, impose celle de recherches des moyens de paiement équivalents. Avant guerre les importations de combustibles métallurgiques étaient presque entièrement compensées par les exportations de minerais de fer et de ferrailles, et compte tenu des autres matières premières achetées au dehors; les exportations de produits sidérurgiques laissaient encore, en 1938 par exemple, un solde net de 1,800 millions de francs de l'époque, à l'actif de la balance commerciale. Plus encore qu'autrefois peut-être, l'acier est un moyen de paiement ou d'échange aussi précieux que l'or.

Sans doute convient-il de remarquer que les exportations de produits mécaniques sont plus intéressantes que celles de produits sidérurgiques parce qu'elles incorporent une part plus grande de travail.

L'amélioration de la production depuis le début de cette année a déjà permis de mettre fin à la situation paradoxale dans laquelle s'était trouvée la France depuis la Libération, en étant obligée d'importer des quantités considérables de produits sidérurgiques pour parer aux besoins les plus pressants pendant la période où la production nationale était insuffisante, faute de combustibles. La reprise des ventes à l'étranger et dans nos territoires d'outre-mer s'est accentuée au cours de ces derniers mois, au total elles ont passé de 11,000 t. par mois en 1946 à 18,000 t. en 1947 et 30,000 t. en mars, et avec l'appoint des usines sarroises, également très fortement orientées vers les marchés extérieurs, elles ont atteint 54,000 t. en mai et 65,000 t. en juin, la part des expéditions dans nos territoires d'outre-mer représentant respectivement 20,000 et 22,000 t.

Les circonstances sont favorables au développement des ventes sur les marchés mondiaux. Les prix qu'acceptent de payer les consommateurs sont en général supérieurs aux prix pratiqués en France, la pénurie d'acier qui règne dans presque tous les pays est un des traits caractéristiques de

l'économie internationale, plus de trois ans après la fin des hostilités.

Cependant cette situation ne semble pas devoir durer bien longtemps. Certains marchés européens tels ceux de la Suisse et de la Belgique ne sont plus très éloignés de leur point de saturation. Dans d'autres pays, les difficultés de paiement contribuent à une contraction de la demande, bien que l'acier figure presque toujours sur la liste des produits "essentiels" auxquels les devises sont réservées de préférence aux produits de luxe ou d'une utilité moins immédiate. Enfin contrairement aux prévisions faites au lendemain de la Libération, la sidérurgie allemande se développe rapidement et elle a déjà reparu sur certains marchés. Des pays neufs comme l'Australie ou le Canada, favorisés par des prix de revient avantageux et disposant d'une capacité excédentaire livrent même de l'acier en Europe. Des usines plus récentes, telles celles du Brésil, couvrent une part de plus en plus importante des besoins nationaux et exportent déjà dans les pays voisins. Tout porte à croire qu'une concurrence beaucoup plus vive que dans le passé se manifesterait dans un proche avenir et que de profondes modifications surviendront dans les courants d'échanges traditionnels. Il est d'autant plus urgent de s'efforcer de renouer d'anciennes relations et de s'intégrer dans les circuits nouveaux.

Il est intéressant de noter à ce sujet que les pays européens figuraient parmi les meilleurs clients de la sidérurgie française et principalement l'Angleterre, l'Allemagne et les pays nordiques, etc. Le fait que les échanges aient été aussi actifs avec des pays déjà hautement industrialisés prouve que la France était bien placée au point de vue prix de revient et qu'une division du travail à l'échelle internationale s'était établie en fonction des conditions de production les plus favorables et des valeurs relatives des monnaies. Il permet aussi d'espérer que l'industrialisation progressive des pays neufs, loin de diminuer le volume de la demande de produits sidérurgiques, contribuera au contraire à son élargissement dans le sens des produits plus évolués incorporant une plus forte proportion de technique et de main-d'oeuvre, et offrant une marge de bénéfice plus intéressante. L'évolution de nos exportations entre les deux guerres fait apparaître une augmentation des livraisons de produits plats et légers, (tôles, feuillards, aciers spéciaux, etc.), aux dépens des produits bruts et lourds, (fonte, demi-produits, profilés, rails, etc.), et ce sont en particulier ces tendances nouvelles que le plan de modernisation permettra de satisfaire.

Assez peu favorisée en général du point de vue de son approvisionnement en matières premières industrielles, la France en possède au moins une en abondance : le fer.

Dans l'inventaire de nos ressources et de nos possibilités d'exportation, ce métal est un précieux atout qui, sous les formes les plus diverses où il peut être utilisé et livré à la consommation depuis le minerai, la fonte, l'acier, les produits sidérurgiques, les tubes, les tréfilés jusqu'aux produits des stades de transformation les plus poussés dont il constitue la base, doit être valorisé au maximum.

# Informations de France

## UNE CITE VERTICALE

Paris fêtera ses deux mille ans d'existence en 1950, mais Marseille deviendra la cité la plus moderne du monde. La fameuse formule de Le Corbusier : "la cité jardin verticale" est en pleine réalisation.

La nouvelle cité verticale phocéenne a déjà sept étages sur les 27 prévus. Une fois achevé, l'édifice sera composé de 360 appartements de diverse importance. Ces appartements seront tous dotés d'un grand salon d'une hauteur de 2 étages. Les fenêtres seront remplacées par d'immenses panneaux vitrés montés sur glissières et donnant accès à de magnifiques terrasses fleuries. On trouvera dans l'édifice, en plus des 2 étages réservés à l'établissement des magasins de toute sorte, un bureau de poste, un gymnase, un solarium, une piscine, des clubs pour enfants, une nurserie, une buanderie, etc. . . . ainsi l'homme pourra jouir d'une maison construite pour son bonheur au sein de la nature de Dieu, selon le vœux formulé par ce célèbre architecte français.

## GENEROSITE CANADIENNE

Le 9 février 1949, le chalutier "Doux Frimaire" a quitté Halifax à destination de Dieppe après avoir chargé les dons des Rotary Clubs du 192<sup>e</sup> district (N.E., N.B., Ile du P.E.), aux familles nécessiteuses de la ville de Dieppe.

Ces dons comportaient : un poids de 27,231 livres de vivres répartis en 871 colis, 22 caisses ou sacs de vêtements d'un poids de 800 livres, des jouets, des souliers neufs, etc.

Les Canadiens mirent un point d'honneur à obtenir la gratuité totale des frais de port du "Doux Frimaire" (droits de pilotage, de quai, etc.) afin que leur cadeau déjà magnifique le soit plus totalement encore.

Parmi les nombreuses personnes qui contribuèrent à ce geste en faveur de Dieppe il faut mentionner le Docteur Griffin et le Capitaine Samuel Clowser, le Capitaine Waterhouse, le Capitaine Ewatt, Monsieur Bryant et d'autres très nombreux, à qui va la reconnaissance de la France.

## UN SUCCES IMPORTANT

Après de longs pourparlers et des études menées par les Services Commerciaux français au Brésil, un accord est intervenu entre la France et le Gouvernement brésilien pour la fourniture à ce dernier de 90 locomotives et d'une raffinerie de pétrole d'une capacité journalière de 45,000 barils. Ce matériel représente une valeur globale de 21 millions de dollars monnaie de compte, soit environ 5 milliards et demi de francs. L'accord vient d'être approuvé par la Chambre des Députés brésilienne à la quasi-unanimité (156 voix contre une) et ratifié par le Sénat.

Il s'agit là de la plus importante affaire réalisée jusqu'ici par la France avec le Brésil, qui poursuit activement son équipement industriel. Dans les milieux économiques français, on marque une vive satisfaction de la conclusion de cet important marché, d'où la France recueillera de larges possibilités d'achats au Brésil dans le courant de l'année.

La raffinerie de pétrole qui sera fournie par la France et qui sera à peu près identique à celle de Rouen, a été achetée pour le compte du gouvernement brésilien lui-même, qui l'exploitera directement et l'installera dans la ville de Belem (Etat du Para), à l'embouchure de l'Amazone.

## LE CUIRASSE FRANÇAIS "JEAN-BART" A BATTU UN RECORD

Terminant au large de Brest, ses essais de vitesse, par ceux dits à grande puissance, le cuirassé français "Jean-Bart" vient d'accomplir, malgré des conditions atmosphériques défavorables, une performance exceptionnelle, qui en fait un des navires de ligne les plus rapides du monde. Au poids de 46,500 tonnes et avec 160,000 chevaux le "Jean-Bart" a soutenu, durant deux heures, par un vent de 50 kilomètres-heure et une mer de 4 à 5 mètres de creux, une allure nettement supérieure à 32 noeuds, soit plus de 60 kilomètres-heure.

Au cours de ses essais à grande puissance, le "Richelieu", frère du "Jean-Bart", n'avait pu, quoique plus léger de 3,000 tonnes et portant les mêmes machines, dépasser 32 noeuds.

Cette vitesse n'a d'ailleurs été franchie jusqu'ici, dans la catégorie des bâtiments de ligne, que par des navires américains dotés d'un nombre de chevaux de beaucoup supérieur à celui des deux cuirassés français, en particulier les cuirassés du type Iowa, de 45,000 tonnes et de 212,000 chevaux. Le "Jean-Bart" a donc établi un véritable record.

## LA FRANCE REPREND SA PLACE

La France est sur la voie du relèvement. Dès 1949, elle sera à même de se classer parmi les exportateurs de blé — un million de quintaux.

En 1948, 65,000 véhicules automobiles ont été exportés, ainsi que de nombreuses locomotives électriques pour la Hollande et des trolleybus pour 16 différents pays. Il a été exporté pour 20 millions de dollars de matériel électrique, ainsi qu'un nombre important d'instruments de précision, et d'équipement téléphonique et télégraphique. Les ingénieurs français ont été appelés en Yougoslavie pour l'érection de stations radiophoniques, et ce sont les techniciens français qui dirigeront la construction du métropolitain de Calcutta aux Indes.

# Membres de la Chambre de Commerce Française au Canada

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

Son Excellence M. Francisque Gay  
Ambassadeur de France au Canada

## VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Ernest Triat  
Consul général de France  
à Montréal

M. Gérard Dubois  
Attaché Commercial  
près l'Ambassade de France au Canada

## MEMBRES D'HONNEUR

M. Henri de Clerval  
Ancien Attaché Commercial de France

M. Marcel Nougier  
Ancien Président  
Conseiller du Commerce Extérieur

M. Alfred Tarut  
Ancien Président  
Conseiller du Commerce Extérieur

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT

M. Georges Vinant

### VICE-PRÉSIDENTS

M. Henry Lefèvre

M. Henri Dolisie

### SECRÉTAIRE

M. André Sutto

### SECRÉTAIRE-ADJOINT

M. A. Hadamar

### TRÉSORIER

M. F. Ducros

### CONSEILLERS

MM. P. d'Allemagne  
A. Manchec  
V. Panneels  
A. Quédec

MM. M. Quédrue  
E. Rivière  
M. de Roussy de Sales

### CONSEIL D'ARBITRAGE

MM. L. Beaudoin  
A. Bertheau  
C. Billard  
P. Cangardel  
E. M. Coullenot  
V. Durand

MM. C. Farjon  
A. Lot  
B. de Massy  
J. A. Pony  
R. de Roumefort  
J. Vinant

## MEMBRES ACTIFS

- M. Pierre d'Allemagne, (Ingénieur conseil), 335 Berwick, Montréal.
- M. Marcel Aubry, (Importateur), fournitures de modes, 350 rue Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Georges Bally, Représentant de maisons de textile, 353 St-Nicolas, Montréal.
- M. Louis Beaudoin, Professeur de droit comparé, Université McGill, 5550 Waverley, Montréal.
- M. André Bertheau, Propriétaire, The Berkeley Hotel, 1188 Sherbrooke Ouest, Montréal.
- M. Charles Billard, Président, Billard Ltée, (filés de laine, coton, etc.), 1579 St-Denis, Montréal.
- M. E. D. Bonnard, Président, Bonnard Equipments Ltd, (équipement pour ponts et chaussées), 531 Côte de Liesse Road, Dorval, Qué.
- M. Jean Bonnel, Propriétaire, Les Sociétés Jean Bonnel (Importateurs), Arroseurs automatiques, extincteurs chimiques, livres, 4450 St-Denis, Montréal.
- M. Gabriel Boussion, (Importateur), représentant de vins, jus de fruits et produits spéciaux pour distilleries, vineries, 1251 Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Pierre Brassac, Gérant des Ventes, Robert Gens & Cie, Ornaments d'église, 660 blvd Dollard, Montréal.
- M. Jean Brusset, Vice-Président, West Canadian Collieries Ltd, 1104 University Tower, Montréal.
- M. Joseph Brutto, (Editeur), 350 Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Pierre Cangardel, Président, Foreign Freight Forwarders Ltd, (transitaires), Président, Maple Leaf Traders Ltd (représentants), 486 St-Jean, Montréal.
- M. Roger Charbin, Vice-Président, J. B. Martin Co. Ltd, fabrique de velours, à St-Jean, Qué.
- M. Pierre Charton, (Conseiller du Commerce Extérieur), Président, Herdt & Charton Inc., (Importation-Exportation: parfums, spécialités pharmaceutiques, vins, liqueurs), 2027 McGill College, Montréal.
- M. Henri Clusy, Expert, Organisation de l'Aviation Civile Internationale, Dominion Square Building, Montréal.
- M. Jean Contat, Gérant Général, Hôtel Ritz-Carlton, Sherbrooke Ouest, Montréal.
- M. Emmanuel M. Coullenot, (Ingénieur civil), Importateur, agent général de manufactures, 750 avenue Pratt, Montréal.
- M. Gabriel Crozier, (Administrateur de Compagnie de Navigation), c/o Montreal Shipping Co. Ltd, Coristine Bldg, Montréal.
- M. Emile Desnoux, (Conseiller du Commerce Extérieur), 4866 Chemin Côte des Neiges, Montréal.
- M. Marc A. Dhavernas, Vice-Président, Sorel Industries Ltd, Vice-Président Exécutif, North American Utilities Corporation, Vice-Président Exécutif, Sicard Limitée, 2055 avenue Bennett, Montréal.
- M. Henri Dolisie, (Ingénieur), Président, Canadian Liquid Air, 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
- M. François Ducros, Administrateur délégué, Corporation Pharmaceutique Française Ltée, (fabricants, représentants de produits pharmaceutiques), 200 rue Vallée, Montréal.
- M. Gaston Durand, Directeur, Perrin Glove Co. Canada Ltd, 437 rue Mayor, Montréal.
- M. Victor Durand, Représentant de maisons françaises, 5025 Christophe-Colomb, Montréal.
- M. Joseph Eddé, Président, J. Eddé Ltée, (Importateurs, spécialités pharmaceutiques et publications médicales), 620 Cathcart, Montréal.
- M. Claude Farjon, Salon Claude Eng., (Coiffure pour dames), Hôtel de La Salle, 1240 rue Drummond, Montréal.
- M. Emile Gagnan, Ingénieur, à l'Air Liquide, 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
- M. Robert Gens, Propriétaire de Robert Gens & Cie, (fabricant d'ornements d'église), 600 blvd Dollard, Montréal.
- M. André Hadamar, Assistant Directeur Gérant, Mercury Press Ltd, (imprimeurs), 740 St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Eugène Issaly, (Libraire Editeur), Librairie Beauchemin Ltée, 430 St-Gabriel, Montréal.
- M. Jean P. Kempf, représentant Savard, Hodgson & Cie Inc., (courtiers en valeurs), 276 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Henri Lamandé, (Restaurateur), Restaurant Kerhulu, 1354 Notre-Dame, Trois-Rivières, Qué.
- M. Henri de Lanauze, (Importateur), Appareils cinématographiques et films de format réduit, 1027 Bleury, Montréal.
- M. Jacques de Lavergne, Secrétaire général du Crédit Foncier Franco-Canadien, 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Charles Le Borgne, Délégué de la "Cie Charles Le Borgne", Agent des "Etablissements Dartois" (peux de chamois), 1489 rue de la Montagne, Montréal.
- M. Bernard Leclerc, Secrétaire général-adjoint, Crédit Foncier Franco-Canadien 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Henri Lecocq, Directeur, Coudurier, Fructus, Devigne (Canada) Ltd, Directeur, Rodier (Canada) Ltée, 712 New Birks Bldg, Montréal.
- M. Henry E. Lefèvre, (Conseiller du Commerce Extérieur), Président, Dominion Potash Ltd, 354 Ste-Catherine Est, Montréal.
- M. André Ligné, Représentant de la Maison Coty au Canada, 7335 blvd St-Laurent, Montréal.
- M. Jacques de Liniers, Président, Barter & Trade Ltd, (importation-exportation) et Wood Preservation Industries Ltd, (traitement des bois), 2807 avenue Willowdale, Montréal.
- M. André Lot, Assistant directeur général, Canadian Liquid Air, 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
- M. Marcel Louis, Président, Bianchini Férier (Canada) Ltd, (soieries), Vice-Président, Lesur Ltée, (lainages), 600 New Birks Bldg, Montréal.
- M. Gabriel Lucas, Joaillier, 1476 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
- M. Auguste Manchec, Directeur général, Laboratoires Poulenc Frères Canada Ltée, 204 Place Youville, Montréal.
- M. Paul Maugé, Publiciste, Canadian Concerts & Artists, 711 Castle Bldg, Montréal.
- M. Aymar de Miribel, (Éleveur d'animaux de fourrure, visons du Labrador et renards), Ferme du Portage Eng., Laterrière, Chicoutimi, Qué.
- M. Henri de la Myre Mory, Directeur, Bernard de Massy Inc., 1536 Bishop, Montréal.
- M. Marcel Nauquier, (Conseiller du Commerce Extérieur), Directeur gérant, J. Eddé Ltée, (produits pharmaceutiques), 620 Cathcart, Montréal.
- M. Vital J. J. Pannells, (Agent général, importateur), coutellerie, verrerie, 2363 Delormier, Montréal.
- M. Louis Pasquier, Gérant de la Raffinerie de Sucre de Québec, St-Hilaire sur Richelieu, Comté de Rouville, Qué.
- M. Marcel Pasquin, Directeur général adjoint, Crédit Foncier Franco-Canadien, 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Jehan Perdriau, Avocat, 60 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Albert Pinel, Vice-Président et Gérant Général de la Cie Franco-Canadienne de Produits Laitiers Ltée, 945 St-André, Montréal.
- M. J. Aristide Pony, Propriétaire de la Librairie J. A. Pony Ltée, 554 Ste-Catherine Est, Montréal.
- M. André Quédec, Représentant de la Cie Générale Transatlantique au Canada, 1195 Phillips Square, Montréal.
- M. Maurice Quédrue, (Conseiller du Commerce Extérieur), Industriel, 2983 Lacombe, Montréal.
- M. Jean Rivière, Vice-Président et gérant, Anglo-French Gélamines Ltd, (colles, produits chimiques), 1476 Sherbrooke Ouest, Montréal.
- M. Bernard Robert de Massy, Président, B. de Massy Inc., (importation parfums), 1536 Bishop, Montréal.
- M. Roger de Roumefort, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien, 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Michel de Roussy de Sales, Assistant directeur général, Cie France-Film (exploitation de films français 35 et 16 m/m), 637 Craig Ouest, Montréal.
- M. Joseph Saint-Loup, représentant de manufactures, (articles religieux), 134 St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Pierre Salbaing, Directeur Technique, l'Air Liquide Society, 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
- M. Georges Schaefer, Les Ateliers d'Art Liturgique Eng., 29 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Victor Sorain, (Industriel), 6980 rue Henri-Julien, Montréal.
- M. André Sutto, Directeur et Vice-Président, Office Central Catholique Ltée (importateurs d'articles religieux), 50 Notre-Dame Ouest, Montréal.
- M. Alfreid Tarut, (Conseiller du Commerce Extérieur) Exécutif, O'Brien & Williams (Agents de change), 132 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Charles Tiberghien, (Industriel), Président, St. Johns Textile Mills Ltd, Franco-Canadian Dyers Ltd, Demêtre Sault et Ciriez (Canada), St-Jean, Qué.
- M. Pierre Tisseyre, (Journaliste), directeur de "Carrefour", "Canada-Mondial", "Agence Littéraire Atlantique" et "Tisseyre & Cie Ltée", 750 St-Gabriel, Montréal.
- M. Jacques de Vienne, (Expert technique de la circulation aérienne), Organisation Internationale de l'Aviation Civile, Dominion Square Bldg, Montréal.
- M. Paul Villard, (Docteur en médecine), 2055 avenue Vendôme, Montréal.
- M. Georges P. Vinant, Président, Vinant Ltd, (Importateurs, parfums et spécialités pharmaceutiques), 200 rue Vallée, Montréal.
- M. Jean R. Vinant, Importateur-Exportateur, Union Commerciale Franco-Américaine Ltée, 5527 Côte des Neiges, Montréal.
- M. Louis Vuillemot, (Manufacturier), Fleurs artificielles et plumes, 850 Harland, Montréal.
- M. André Welcker, (docteur en médecine - pharmacien), Laboratoires Welcker-Lapointe Ltée, 1951 Masson, Montréal.

## SECTION DE L'ONTARIO

## PRESIDENT

- Mr. J. Reissman, Import-Export, Agent de fabricants, 64 Wellington St. West, Toronto.
- J. Arthurs Co., (Importateurs et Exportateurs de Produits alimentaires), 32 Front St. W., Toronto.
- R. Le Bailly, Directeur, The European Co., 405, Confederation Life Bldg, Toronto 2.
- C. Baujard, King Edward Hotel, Toronto.
- René Cera, Eaton's, College St., Toronto.
- Mr. Herbert R. Dube, Directeur général de "Canadian Commercial Enterprises Ltd", Room 414, 200 Bay St., Toronto.
- H. Hulot, Décorateur, c/o Eaton's, College St., Toronto.
- Mr. F. G. Mayberry, Canadian National Exhibition, Toronto.
- A. L. Phéné, Directeur, Olivier Canada Ltd, 51 Wellington St. West, Toronto 2.
- Mr. E. Pouliot, c/o Bianchini Férier Ltd, 57 Bloor St. W., Toronto.
- Mr. Norman E. A. Spencer, Président "Canadian-European Forwarders Limited", 64 Wellington St. W., Toronto 1.

## MEMBRES ADHÉRENTS - CANADA

- M. Lucien Allard, Président-Gérant, Allard & Robitaille Ltée, (Importateurs), bibelots, pipes, articles religieux, 72 rue St-Paul, Québec, Qué.
- M. Edmond Archambault, Ed. Archambault Eng., (Musique), 500 Ste-Catherine Est, Montréal.
- M. Lorenzo Audet, Gérant, "La Photogravure Artistique Ltée", (dessins, publicité, photogravure tout genre), 12 Arago, Québec, Qué.
- M. Louis Baisez, Représentation de fabriques et de maisons d'éditions, 1015 St-Alexandre, Montréal.
- M. J. Philippe Beaulac, Secrétaire-Trésorier, Dextro-Chemicals Supply Ltd, 6223 Delormier, Montréal.
- M. Henri Beaulieu, Avocat de l'étude de Beaulieu Gouin Bourdon Beaulieu & Casgrain, 511 Place d'Armes, Montréal.
- M. Léopold Bernier, Maison C. X. Tranchemontagne & Cie Ltée, (Importateurs de textiles en gros), 459 St-Sulpice, Montréal.
- Bianchini Férier (Canada) Ltd, (Soieries hautes nouveautés), 600 New Birks Bldg, Montréal.
- M. André Borel, Vice-Président, Parfumeries de Paris Ltée, 116 rue St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Albert Boulet, Comptable Agréé, 71 rue St-Pierre, Québec, Qué.
- M. François Bouyeux, (Restaurateur), 12 rue Craig Est, Montréal.
- M. Guy R. Brassard, Brassard Reg'd, (importation-exportation), 2027 McGill College, Montréal.
- M. Oscar Brenner, Industriel, (négociant en textiles), Hôtel de la Salle, Montréal.
- Bruck Silk Mills Ltd, représenté par M. F. J. Deliccat, fabricants de textile (importation-exportation), fils de soie artificielle et nylon, 460 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
- M. Edouard Chamberland, (manufacturier, essences culinaires, importateur, produits alimentaires), 139 St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Albert Clément, (Importateur), représentant, vins et liqueurs et produits alimentaires, Casier Postal 384, Westmont Montréal 6.
- M. J. Louis Davignon, Gérant général adjoint, Banque Canadienne Nationale, 112 St-Jacques Ouest, Montréal.
- Cie Dejordi Eng., (Libraire-importateur), 2325 rue Dandurand, Montréal 36.
- M. Raymond Denis, Organisateur général, La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance-Vie, 152 Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Jules Dupré, C.R., (avocat), 60 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
- M. Hector Fontaine, Président, Agence Canadienne de Publicité Ltée, Edifice Sun Life, Montréal.
- M. Augustin Frigon, Directeur Général, Société Radio-Canada, 1440 Ste-Catherine O., Montréal.
- M. Joseph P. A. Gagnon, Directeur pour le Canada de l'Union Cie d'Assurance contre l'Incendie, les Accidents et Risques Divers, 465 St-Jean, Montréal.
- M. Lorenzo Gagnon, (Importateur-Exportateur), agent manufacturier, Arga Specialties Reg'd, 1265 blvd Graham, Ville Mont-Royal, Montréal.
- M. Albert A. Gardiner, Directeur Général, Service des Voyageurs Chemin de Fer National du Canada, 360 McGill, Montréal.
- M. Paul R. Gauthier, La Librairie Canadienne Eng., (fournitures scolaires et articles religieux en gros), 397-399 de la Canard, Québec, Qué.
- M. Jean M. Gauvreau, Directeur, Ecole du Meuble, 1097 Berri, Montréal.
- M. Gérard B. Genest, Assistant Directeur Général, Herdt & Charton Inc., (Import-Export, parfums, spécialités pharmaceutiques, vins et liqueurs), 2027 McGill College, Montréal.

M. Henri Geoffrion, Financier, 240 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 M. Henri Gérin-Lajoie, Avocat, 60 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 M. Maurice Gervais, Gérant, Banque Canadienne Nationale, 759 Ste-Catherine Ouest, Montréal.  
 M. Arthur Guyot, Articles pour la fabrication d'ornements d'églises, orfèvrerie d'églises, 331A Rachel Est, Montréal.  
 Henri Hallot, Président de la General Import-Export Ltd, a/s M. McMahon, 15 1/2 rue St-Jean, Québec, Qué.  
 M. Georges H. Hoyle, Gérant, Anglo American Telegraph Co. Ltd., 140 Notre-Dame Ouest, Montréal.  
 M. Lucien Hamel, Président, Chandellerie Vi-Lux Ltée, R. L. Vallée Cie Ltée, 1217 Université, Montréal.  
 Robert Jacques & Cie Ltée, (Importation). Articles religieux, 509 blvd St-Laurent, Montréal.  
 M. Joseph Kerhulu, (Restaurateur), 22 de la Fabrique, Québec, Qué.  
 M. J. Robert Kirouac, Président, J. A. Kirouac Ltée, (importateurs gros et détail dans librairie, jouets, articles religieux, souvenirs), 4 1/2 rue St-Jean, Québec.  
 M. Raymond Labeyrie, Ingénieur Conseil, M.M.E.-Dr. Sc., 1240 Drummond, Montréal.  
 M. Alfred Lafond, Propriétaire, Prima Trading Co., Agent manufacturier, 133 rue des Commissaires, Chambre 18, Montréal.  
 M. Hector Lalonde, Avocat, 266 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 M. Aimé Laplante, Laplante & Langevin, (Imprimerie), 1047 rue St-Denis, Montréal.  
 M. Roland Leclerc, (Importateur), Les Cadres L'éclair Enrg., (manufacturiers, articles religieux et fantaisie), 153, 8e Rue, Québec, Qué.  
 M. Gérard Lefebvre, (Agent manufacturier), 1092 Panet, Montréal.  
 M. Hector MacKay, C.R., (Notaire), Docteur en droit de l'Université de Paris, Professeur, Université de Montréal, 112 St-Jacques ouest, Montréal.  
 M. Raphaël Markowski, Président, "Au Petit Versailles", (articles pour cadeaux), 930 Ste-Catherine Est, Montréal.  
 M. Lucien Masson, Président, Lucien Masson Inc., (importateur, produits pharmaceutiques et parfumerie), 950 Sherbrooke Est, Montréal.  
 M. Georges H. Mercier, Banquier, Directeur, Service des Relations Extérieures, La Banque Royale du Canada, 360 St-Jacques O., Montréal.  
 M. Adonai Meunier, Courtier en Assurances, Edifice Banque Royale, 360 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 Lucien Miller, Président, Miller Engineering Works (manufacturiers, agences exclusives), 217 St-Hubert, Montréal.  
 M. Alfred Moreau, Agent de publicité, 2312 Fullum, Montréal.  
 M. Henry Mulstein, (Importation-Exportation), 5052 Park Avenue, Montréal.

M. Aurélien Noël, C.A., Associé de Maheu, Noël & Cie, (comptables agréés), 276 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 M. Jean Nolin, Publiciste, 1265 Stanley, Montréal.  
 M. J. Alfred Ouimet, (Importateur, agent manufacturière), 84 St-Paul Est, Montréal.  
 M. Alfred Paradis, Paradis & Son Ltd, (industrie du bois), 1563 Sun Life Bldg, Montréal.  
 M. Gérard Parizeau, (Courtier d'Assurance), Directeur de la Revue "Assurances", Professeur, Ecole H.E.C., 84 Notre-Dame Ouest, Montréal.  
 M. Gaston Pelletier, Gérant général, Vinant Ltd, 200 Vallée, Montréal.  
 M. Jean H. Picard, Directeur de tissage, St-Johns Textile Mills Ltd, St-Jean, Qué.  
 M. Fernand Pilon, Libraire-Editeur, 750 rue Beau-bien, Montréal.  
 M. J. O. Pineault, Pineault & Fils Ltée, (librairie-papeterie), 466 Mont-Royal Est, Montréal.  
 M. Paul Pratt, Président, Office Central Catholique Ltée, Vice-Président, Renaissance Films Distribution Inc., 198 St-Alexandre, Longueuil, Qué.  
 M. Charles M. Prévost, Président, Beaver Decalcomania Cie, (décoration et décalcomanie), 33 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 M. Michel A. Puech, représentant, 2097 St-Luc, Montréal.  
 M. Paul Riou, Professeur à l'Ecole H.E.C., 535 avenue Viger, Montréal.  
 M. Paul Robert, (docteur en médecine), 418 rue Sherbrooke Est, Montréal.  
 M. Raymond Robic, Directeur, Maison Marion & Marion, (ingénieurs conseils en matière de propriété industrielle), 761 Ste-Catherine Ouest, Montréal.  
 M. Georges Roy, Avocat, 276 St-Jacques Ouest, Chambre 601, Montréal.  
 M. Arthur Stanley Saucier, Président, Arthur Stanley Saucier Inc., Canadian Hotels Protective Association, Directeur, Hotel Association of Canada, Secrétaire exécutif, Association Hôtelière de la Province de Québec, 1434 Ste-Catherine Ouest, Montréal.  
 M. Arthur Terroux, (Agent général), 437 St-Jacques Ouest, Montréal.  
 M. Ernest Tétreau, (Avocat), 246 Chemin Ste-Catherine, Montréal.  
 M. Marcel E. Thomas, fabricant des produits Montéco, (spécialités alimentaires), 580 rue Chabanel, Montréal.  
 Dr. Laurence C. Tombs, Vice-Président, Guy Tombs Limited, International Freight Forwarders, Traffic Managers, Motor Vessel Operators, Travel Agents, 1103 & 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.  
 M. Maurice Trudeau, (Avocat), Etude Trudeau, Beauregard et Beaulieu, 204 Notre-Dame Ouest, Montréal.  
 M. J. A. Trudeau, Président, Genin, Trudeau & Cie Ltée, (négociants-importateurs), articles de fumeurs et articles religieux, 38 Notre-Dame Ouest, Montréal.

M. Jean Venne, Architecte, 2005 boulevard St-Joseph Est, Montréal.  
 M. Auguste Vincent, (Avocat), 507 Place d'Armes, Chambre 803, Montréal.  
 M. Jean-Jacques Wyler, Agent, Peugeot Frères, (petit outillage), 28 Wellington Ouest, Toronto, Ont.

SOCIÉTÉS

Canadian Industrial Alcohol Co. Ltd., (représenté par M. Geo. R. Roy), Canada Cement Building, Montréal.  
 Cie des Matériels de Balisage, d'Optique et de Précision Ltée, (manufacturiers de matériel d'optique, de précision et d'électroniques), Aldred Building, Place d'Armes, Montréal.  
 Crédit Foncier Franco-Canadien, (M. Roger de Roumefort, Directeur général), (Prêts hypothécaires), 5, rue St-Jacques Est, Montréal.  
 Corporation Pharmaceutique Française Ltée, (M. François Ducros, Administrateur-délégué), (fabricants, représentants, produits pharmaceutiques), 200, rue Vallée, Montréal.  
 Dominion Potash Limited, (M. Henry Lefèvre, Président), (engrais chimiques), 354, rue Ste-Catherine Est, Montréal.  
 France-Film, (Exploitation de films français en 35 mm. et en 16 mm.), 637, Craig Ouest, Montréal.  
 Laines du Pingouin (Canada) Ltd, (Marchands de laines), 7080 Hutchison, Montréal.  
 La Société de l'Air Liquide, (M. Henri Dolisie, Président), (Industrie chimique, soudure), 1111 Beaver Hall Hill, Montréal 1.  
 Les Editions Variétés, (MM. Dusseau et Péladeau, Directeurs), 1410, rue Stanley, Montréal.  
 Leval & Cie (Canada) Ltée, (M. Jokelson), (Importateurs, Exportateurs), 408, rue St-Jacques Ouest, Montréal.  
 Office Central Catholique Ltée, (M. Paul Pratt, Président), (Importateurs d'articles religieux), 50, Notre-Dame Ouest, Montréal.  
 V. J. J. Pannels, (Agent général, Importateur), (coutellerie-verrerie), 2363 Delorimier, Montréal.  
 Parfumerie A. A. Bellefontaine Ltée, (distributeur de produits de toilette, importateur et fabricant), 1670, rue St-Denis, Montréal.  
 Rodier (Canada) Ltd, (M. Henri Lecocq, Directeur), 712 New Birks Bldg, Montréal.  
 Sicard Ltée, (M. Marc A. Dhavernas, Vice-Président), (souffleuses à neige, camions et tracteurs), 2055, rue Bennett, Montréal.  
 Société Nationale des Chemins de Fer Français, (représentée par M. Jules Hone), 5717, avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal.  
 Sorel Industries Ltd, (M. Marc A. Dhavernas, Vice-Président), (mécanique, métallurgie, chaudronnerie), 1405, rue Peel, Montréal.  
 Vinant Ltd, (M. G. P. Vinant, Président), (Importateurs, parfums et spécialités pharmaceutiques), 200, rue Vallée, Montréal.

MEMBRES ADHÉRENTS - FRANCE

**AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT**  
 Agence Aérienne et Maritime Retout & Cie, Agent maritime, Transitaire, 19, boulevard Haussmann, Paris 9e.  
 Héritiers de Clément Yana, Bône, Algérie.  
 Messageries Universelles, 44, rue d'Hauteville, Paris 10e.  
 R. Moiroud & Cie, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.  
 Maurice Valcke, 54, rue de Paradis, Paris.  
**AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES**  
 Georges Pannier, Saint-Pierre et Miquelon.  
**ALIMENTATION GENERALE**  
 Société anonyme Félix Potin, fabricants de produits pour l'alimentation générale, 83, rue de l'Ourcq, Paris 19e.  
**APPAREILS DE RAYONS ET D'ELECTRICITE MEDICALE**  
 Compagnie Générale de Radiologie, 34, Boulevard de Vaugirard, Paris.  
**APPAREILS INDUSTRIELS**  
 M. Marcel Bellone, Administrateur de la S.A. G.I.M. Corporation, 47, rue du Port Marchand, Toulon (Var).  
 Etablissements Paul Bernard, (matériel pour travaux publics), 3, rue du Colisée, Paris 8e.  
 Etablissements Fruhinsholz, 68, Avenue du 20e Corps, Nancy.  
**ARMATEURS**  
 Maison Genestral, 44, rue Jules Siegfried, Le Havre.  
**ARTICLES DE RELIGION**  
 Joseph Bancel, St-Julien-Molin-Molette, (Loire).  
 J. Escotier & Cie, 6, rue d'Algérie, Lyon (Rhône).  
 A. Pichard, Médailles, 3-5 Avenue de Cholet, Saumur (M. et L.)

**ASSURANCES**  
 Cie Française du Phénix, 33, rue Lafayette, Paris.  
 Cie d'Assurances Générales contre l'Incendie, 87, rue Richelieu, Paris.  
 L'Urbaine et la Seine, 39, rue Le Peletier, Paris 9e.  
**BANQUES ET AGENTS DE CHANGE**  
 Banque de l'Algérie, 217, Boulevard St-Germain, Paris.  
 Banque de Madagascar, 88, rue de Courcelles, Paris.  
 Banque de France, 3, rue de la Vrillière, Paris.  
 Banque Française du Commerce Extérieur, 21, Boulevard Haussmann, Paris 9e.  
 Banque Nationale Française du Commerce Intérieur, Avignon.  
 Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, 16, Boul. des Italiens, Paris.  
 Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.  
 Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.  
 Crédit Commercial de France, 103, avenue des Champs Elysées, Paris 8e.  
 Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire, Paris 9e.  
 Crédit Lyonnais, S.A., 17, Boulevard des Italiens, Paris.  
 Sté Française d'Assurance pour Favoriser le Crédit, 58, rue Taibout, Paris 9e.  
**BRONZES ET ORFÈVRES D'EGLISE**  
 P. Noirot, 17, rue Pont aux Choux, Paris.  
 Villard & Cie, 17, rue Barrême, Lyon.  
**CAOUTCHOUC**  
 Manufacture de caoutchouc Michelin, Puiseux et Boulanger et Cie, Clermont-Ferrand, (Puy de Dôme).  
**CERAMIQUES**  
 M. Raymond Eraud, Administrateur de la S.A.R.L. Poteries et céramiques de Dieulefit, Haute Provence, Route de Nyons, Dieulefit, (Drome).

**CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES**  
 Bayonne, Bordeaux, Caen, Calais, Colmar, Dijon, Dunkerque, Grenoble, Le Havre, La Rochelle, Lille, Le Mans, Marseille, Mazamet, Nantes, Nice, Nîmes, Perpignan, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Troyes.  
**CHAMBRE SYNDICALE**  
 Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Produits Pharmaceutiques, 19, rue Picot, Paris 16e.  
**CHOCOLAT (FABRICANT DE)**  
 Menier, 56, rue de Châteaudun, Paris.  
**COMMISSION - IMPORTATION - EXPORTATION**  
 Etablissements René Amiel & Cie, 5, rue Hélène, Paris.  
 Jore et fils, 3, rue Turbigo, Paris 1er. Importation-exportation, Service de vente d'industries alimentaires.  
 Société Wel et Cie, (engrais chimiques, céréales, etc.), 16, Place de la Madeleine, Paris 8e.  
 Compagnie Continentale d'Importation, 8, rue Cambacérés, Paris 8e.  
 Sté Générale des Coopératives de Consommation, 61, rue Boissière, Paris 16e.  
 Sté d'Achats et de Distribution, 89, rue d'Amsterdam, Paris 8e.  
 S.A.F.I.E.X., 3, rue Scribe, Paris, (commission-Importation-Exportation).  
 Omnium du Sud-Ouest, 14, cours Xavier-Arnozon, Bordeaux (Gironde).  
**CONSERVES ALIMENTAIRES, PATES, SARDINES, ETC.**  
 Maison Amieux Frères, Chantenay-les-Nantes, (Loire Inf.).  
**DISTILLATEURS LIQUORISTES**  
 Liqueurs Cazanove, Les Successeurs de F. Cazanove, 13-15-17, rue de Turenne, Bordeaux (Gironde).  
 Distillerie de la Bénédicte, Fécamp (Sein-Inf.)

Etablissements Marnier-Lapostolle, 91, Boulevard Haussmann, Paris.  
Etablissements A. Noiro-Carrière, 5 Boulevard Voltaire, Dijon (Côte d'Or).  
Les Héritiers de Marie Brizard & Roger, Bordeaux (Gironde).  
Les Petits-Fils de Frédéric Mugnier, Dijon (Côte d'Or).  
Maison J. Honoré Sécrestat, aîné, Bordeaux, (Gironde).  
Société Anonyme de la Grande Distillerie E. Cusenier Fils Aîné & Cie, 226, Boulevard Voltaire, Paris.

## DIVERS

Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, 23, rue de Vienne, Paris.  
Paul Beaudecroux, 125, Boulevard St-Denis, Courbevoie, (Seine).  
Georges Lavanchy, 20, Boulevard St-Germain, Paris.  
Office Algérien d'Action Economique et Touris-M. Clément Cabassut, Le Bouchet, (Drôme), Correspondant de la Chambre de Commerce Française au Canada.

## EAUX-DE-VIE DE COGNAC

Bisquit-Dubouché & Compagnie, Jarnac-Cognac, (Charente).  
Courvoisier Ltd, Place du Château, à Jarnac, (Charente).  
Denis, Mounié & Co., Cognac (Charente).  
P. Frappin & Cie, Segonzac (Charente).  
Godet & Frères, La Rochelle (Charente Inf.)  
James Hennessy & Co., Cognac (Charente).  
Les Héritiers de Marie Brizard & Roger, Bordeaux (Gironde).  
Maison Prunier, Cognac (Charente).  
J. & F. Martell, Cognac, (Charente).  
J. Robin & Cie, rue Gabriel Jaulin, Cognac (Charente).  
Société des Propriétaires Viticoles de Cognac, (Charente).  
J. G. Monnet & Cie, Cognac, (Charente).

## EAUX MINÉRALES

Etablissement Thermal de Vichy, S.A., 24, Boulevard des Capucines, Paris.

## EDITEURS

Maison Aubanel Père, imprimeur de Notre Saint Père le Pape, fondée en 1744, 7, Place St-Pierre, Avignon, (Vaucluse).  
Edition Depelly, 7, rue de la Mauvendièrre, Limoges, (Haute-Vienne).  
G. Droguet & R. Ardent, 60, rue Montmailler, Limoges.  
Garnier Frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris.  
Librairie Armand Colin, 103, Boulevard St-Michel, Paris.  
Librairie Larousse, 13-21, rue Montparnasse, Paris.  
Librairie Fernand Nathan, 9, rue Méchain, Paris.  
Maison Alfred Mame & Fils, Tours (Indre et Loire).  
Masson & Cie, 120, Boulevard St-Germain, Paris.  
Messagerie du Livre, 27, rue de Seine, Paris.

## FABRIQUE DE RASOIRS ET LAMES

Maison Thiers-Issard & Fils, 91, rue de Lyon à Thiers (Puy-de-Dôme).

## FILATURE

Dollfus-Mieg et Cie, S.A., fils de coton de lin et de soie, 13, route de Pfaltz, Mulhouse, (Ht-Rhin).

## FILATURE DE LAINES PEIGNÉES

Anciens Etablissements Cordonnier, 5, rue de Mouvaux, Roubaix.

## FONDERIES

Etablissements Métallurgiques A. Durenne, 29, rue Cambacérés, Paris.

## FONDERIES DE BRONZE D'ART

Charles, Favier et Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.  
S.A. des Etablissements Métallurgiques A. Durenne et du Val d'Osne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

## FOURRURES

Robert Corby, 61, rue du Faubourg St-Honoré, Paris.  
Fourrures Max, (Mme A. Leroy, directrice), 19, Avenue Martignon, Paris.  
A. Primot et Cie, 69, rue d'Hauteville, Paris.  
Revillon Frères, 42, rue de la Boétie, Paris.

## GANTERIES

Tréfosse & Cie, Chaumont (Haute-Marne).

## GAZES A BLUTER POUR MINOTERIES

Etablissements Tripette & Renaud Fils, 39, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.

Cie Centrale Rousselot, 50, rue Boileau, Paris.

GELATINE, COLLES FORTES (FABRICANT DE)  
Compagnie Générale des Produits Chimiques du Midi, 51, rue Saint-Ferréol, Marseille.

## HAUTS FOURNEAUX

Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne et du Val d'Osne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.  
Société des Hauts-Fourneaux & Fonderies de Pont-à-Mousson, Place Camille Cavallier, Nancy.

## HORLOGERIE

Louis Girod, Morbier, (Jura). Horlogerie, carillons.

## HOTELS

Madame Jeanne Eymn, Hostellerie de Pierrelatte, Pierrelatte, (Drôme).

## HUILES VEGETALES

## IMPORTATEUR-EXPORTATEUR

Société Commerciale de l'Ouest Africain, 7, rue de Téhéran, Paris.

## INGENIEURS

MM. Beau de Loménie, Armengaud et Houssard, 55, rue d'Amsterdam, Paris.  
Renown (Gérard Dupont), 26 bis, rue Marceau, La Varenne St-Hilaire, (Seine).

## LAINES, PEAUX ET CUIROTS

A. Combe et Fils, 156, Faubourg St-Denis, Paris.

## LAINES ET LAINAGES

Etablissements Beaulieu, matières premières pour chapellerie et filatures, 29, rue d'Auzette, Limoges (Haute-Vienne).  
Les Fils d'Adrien Fournier, S.A., tissage mécanique de laine peignée à Oullins & St-Génis Laval—Rhône.  
S. A. des Tissus Lesur, 31, rue St-Augustin, Paris 20e.

## LIBRAIRES

Département Etranger Hachette, 79, Boulevard St-Germain, Paris.

LIQUEURS DE LUXE APERITIFS DE MARQUE  
Maison J. Honoré Sécrestat, aîné, 40, cours de Médoc, Bordeaux, (Gironde).

## MACHINES AGRICOLES ET VINICOLES

Compagnie Massey-Harris, 148 Boul. de la Vilette, Paris 19e.  
Etablissements Vermorel, 55, avenue Georges V, Paris 8e.  
Franco-Anglo-Canadienne Cie, 3, rue du Midi, Neuilly-sur-Seine, (Pulvérisateurs, arracheuses, récolteuses de pommes de terre).  
Laurent Chambon, 42, Place St-Lazare, Avignon, (Vaucluse). Machines agricoles, tracteurs, batteuses.

## MATIERES COLORANTES

Société Anonyme des Matières Colorantes et Produits Chimiques, 69, rue de Miromesnil, Paris.

## MINOTERIES (outillage pour)

Etablissements Tripette & Renaud Fils, 39, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.  
Minoteries L. Bourrageux & Cie, 11, rue Montgrand, Marseille.

## NEGOCIANT EN BOIS

Raymond Jullien, 14, rue Stamboul, Alexandrie, Egypte.

## NEGOCIANT EN VINS EXPORTATEUR

J. Thorin, Pontaneveaux, (Saône et Loire), France.

## ORFEVRES

Mémery & Hours, orfèvrerie d'église, 39, Chemin de Choulans, Lyon.  
Villard & Cie, orfèvrerie d'église, 17, rue Barrière, Lyon.

## PAPIERS A CIGARETTES (fabricants de)

L. Lacroix Fils, Angoulême, (Charente).

## PAPIERS PEINTS

Société Anonyme Isidore Leroy, Ponthierry, (Seine & Marne) France.

## PARFUMEURS

Grenoville S.A., Parfums de Luxe, 108, 110 Ave. Péreire, Asnières (Seine).  
Guerlain, 68, Avenue des Champs Elysées, Paris.  
Maison François Vibert, Pétrole Hahn pour les cheveux, 89 avenue Berthelot, Lyon.

## PEIGNES ET MATIERES PLASTIQUES

Etablissements A. Feuillant Fils, Ezy, (Eure) France.

## PRODUITS CHIMIQUES (FABRICANTS DE)

Gérard Blanquart, Produits chimiques et agricoles, rue du Chevalier Bayard, Casablanca (Maroc).  
Manufacture de Glaces et Produits Chimiques de St-Gobain, Chaunay et Cirey, 1, bis, Place des Saussaies, Paris.  
Société Anonyme des Matières colorantes Produits Chimiques de St-Denis, 69, rue de Miromesnil, Paris.  
Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc, 21, rue Jean Gougeon, Paris (8e).

## PRODUITS MINÉRAUX

Chassaing Le Coq & Cie, 1, Quai Aulagnier, Asnières, (Seine).

## PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Laboratoires A. Bailly, 15 rue de Rome, Paris, 8e.  
Laboratoires Licardy, 38, Boulevard Bourdon, Neuilly-sur-Seine.  
Laboratoires Métadier, 55 rue Nationale, Tours, (I. & L.)  
Laboratoire des Produits Amido, 4 Place des Vosges, Paris 4e.  
Laboratoires Clin-Comar & Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, Paris.  
Laboratoire Nativelle, 27, rue de la Procession, Paris.  
Les Etablissements Byla, Produits Biologiques, 26, Avenue de l'Observatoire, Paris.  
Société des Produits Pharmaceutiques Thévenot, Dijon, Côte-d'Or.

## SAVON DE MARSEILLE

Etablissements Fournier & Ferrier, La Grande Savonnerie, Marseille.

## SOIERIES

E. Anselme & Cie, 2, rue Puits Gaillot, Lyon.

## TEINTURERIE POUR FOURRURES

Chapal Frères et Cie, 9, rue Kléber, Montreuil-sous-Bois (Seine).

## TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Etablissements Vayron & Cie, 5, avenue Kléber, Paris.

## TUYAUX

Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, Place Camille Cavallier, Nancy.

## VETEMENTS ECCLESIASTIQUES

Etablissements Bruchet, 56, rue d'Antrain, Rennes.

## VINS D'ALGERIE

Frédéric Lung, 9, Boulevard de la République, Alger, (Algérie).

## VINS APERITIFS

Dubonnet, Société Anonyme, 7, rue Mornay, Paris 4e.  
J. et S. Violet Frères, fabricants du "Byrrh", à Thuir (P.O.)  
Noilly, Pratt & Cie, 165, rue Paradis, Marseille.

## VINS DE BORDEAUX ET SPIRITUEUX

Barton & Questier, 35, Cours du Pavé-des-Chartrons, Bordeaux.  
Dubos Frères & Cie, 24, Quai des Chartrons, Bordeaux.  
F. Ginestet, 133, Quai des Chartrons, Bordeaux.  
J. Lebègue & Cie, Cantenac par Margaux, (Gironde).  
M. Marceau, 57, rue Minvielle, Bordeaux.

## VINS DE BOURGOGNE

L. Bourriset, Crêches, près Mâcon (S. et L.)  
Etablissements A. Noiro-Carrière, 5, Boulevard Voltaire, Dijon, (Côte d'Or).

## VINS DE CHAMPAGNE

Champagne Heidsieck & Co., Monopole, Successeur, 83, rue Coquebert, Reims (Marne).  
Champagne Ernest Irroy, 13, rue de la Justice, Reims (Marne).  
M. Heidsieck (Champagne), 8, rue Piper, Reims, (Marne).  
Veuve Clicquot-Ponsardin, Boîte Postale 102, Reims, (Marne).  
Pol Roger & Cie, Epernay (Marne).  
Krug & Cie, Reims, (Marne).  
Lanson, Père & Fils, Boîte Postale 163, Reims, (Marne).  
Moët & Chandon, Boîte Postale 29, Epernay, (Marne).  
S.A. Champagne Pommery & Creno, Boîte Postale 87, Reims, (Marne).  
Société Viticole de Champagne, G. H. Mumm & Cie, Reims, (Marne).

## VINS DE SAUMUR ET VOUVRAY

Chapais et Landais, Chacé, (M. et L.)

## VINS ET LIQUEURS

R. D'Anthony, 40, rue de Paradis, Paris, France.  
Les Fils de P. Bardinot, "Rhum Négrita", apéritifs "Salambo", 15, rue de l'Ecole Normale, Canderan, Bordeaux (Gironde).

Tél.: PLateau 3365

*Les Ateliers  
d'Art Liturgique Eurq.*

GEORGES SCHAEFER, Prop.

Manufacturier et Importateur de  
Vêtements Sacerdotaux, Toiles,  
GALONS ET FRANGES OR,  
Dentelles, Dais, Ombrellinos,  
Bannières, Tentures de deuil,  
Vases sacrés, et Bronzes d'église.

*Membre actif de la Chambre de Commerce Française*

29 est. rue St-Jacques

Montréal 1

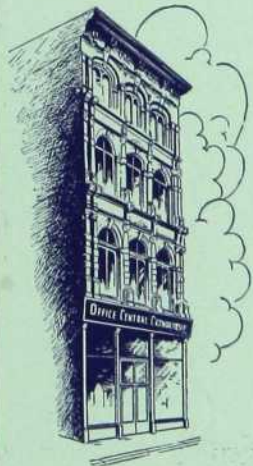
J. Saint-Loup

*Représentant  
de fabriques françaises*

ARTICLES RELIGIEUX  
ORNEMENTS D'EGLISE

134 ouest, rue St-Paul

Montréal 1, P.Q.



Office Central Catholique Étée

*Importateurs d'objets de piété*

CHAPELETS, MEDAILLES, CRUCIFIX,  
IMAGES, MISSELS, ETC.

*Représentants de fabricants et d'éditeurs français*

50 ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL 1, CANADA

# **CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN**

FONDÉ EN 1880

---

PRÊTS EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE  
ACHATS DE CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES  
PRÊTS SUR IMMEUBLES EN CONSTRUCTION

---

SIÈGE SOCIAL

**5, rue St-Jacques Est,**  
**MONTREAL, (Canada)**

---

SUCCURSALES À

QUÉBEC - TORONTO - WINNIPEG - REGINA  
EDMONTON - VANCOUVER

COMITÉ DE PARIS: 6, RUE VOLNEY